



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Première Commission

21^e séance plénière

Lundi 29 octobre 2018, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jinga (Roumanie)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président : La Commission va maintenant entendre des exposés de la part des intervenants invités au titre du groupe de questions « Désarmement et sécurité sur le plan régional », avant de poursuivre l'examen du groupe de questions « Armes classiques ».

J'ai donc le plaisir de souhaiter une très chaleureuse bienvenue aux invités de cet après-midi, à savoir la Cheffe du Service du désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement, M^{me} May Soliman; le Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, M. Anselme Yabouri; la Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, M^{me} Nancy Robinson; et le Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, M. Yuriy Kryvonos.

Je vais d'abord leur donner la parole pour qu'ils fassent leurs déclarations. Ensuite, nous passerons

à un mode informel pour donner aux délégations la possibilité de poser des questions. Je prie nos invités de bien vouloir s'en tenir à des déclarations concises afin que nous disposions de suffisamment de temps pour avoir un échange interactif sur le sujet.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Soliman.

M^{me} Soliman (Cheffe du Service du désarmement régional au Bureau des affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole devant la Première Commission au titre du groupe de questions intitulé « Désarmement et sécurité au niveau régional ».

C'est un honneur pour moi de m'exprimer devant la Première Commission et de donner un bref aperçu des travaux des Centres régionaux pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. La Commission entendra aussi sous peu mes collègues, les Directeurs de ces centres régionaux, qui donneront un aperçu des projets et des activités entrepris par les centres. On trouvera un compte rendu plus détaillé des activités menées par les centres régionaux depuis la convocation de la Commission, l'année dernière, dans les rapports du Secrétaire général (A/73/126, A/73/127 et A/73/151) dont la Commission est saisie pour examen.

Les Centres régionaux continuent de collaborer avec les États Membres et les organisations régionales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-34520(F)



Document adapté

Merci de recycler



et non gouvernementales pour promouvoir, faciliter et renforcer la coopération, le dialogue et la confiance à l'échelle régionale, ainsi que pour fournir une aide au renforcement des capacités et à la formation et une assistance juridique et technique en vue de soutenir les États Membres dans les efforts qu'ils mènent pour mettre en œuvre les traités régionaux et internationaux et d'autres instruments.

Ils appuient également les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour prévenir le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, en particulier leur détournement vers des groupes armés non étatiques, améliorer la gestion physique des stocks d'armes, soutenir les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour réformer le secteur de la sécurité, appuyer l'application des résolutions du Conseil de sécurité et promouvoir le rôle des femmes dans la paix et la sécurité. En un mot, leurs activités couvrent toute la gamme des questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, allant des armes classiques et des armes de destruction massive aux questions nouvelles.

Le Bureau des affaires de désarmement et ses trois centres régionaux continuent de s'inspirer des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. En septembre 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable qu'il contient ont été officiellement adoptés par tous les États Membres, tandis qu'en mai de cette année, le Secrétaire général a lancé son programme « *Assurer notre avenir commun : Un programme de désarmement* » et ses 40 points d'action. Ces deux cadres fournissent une orientation et des directives supplémentaires.

Compte tenu de l'évolution rapide de la situation et des ressources limitées dont nous disposons aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire d'élaborer des approches communes et d'améliorer les réponses collectives aux problèmes de paix et de sécurité. Par conséquent, la mise sur pied de partenariats mutuellement bénéfiques au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations régionales, facilitera une approche cohérente et promouvra un dialogue régional stratégique sur les questions pertinentes et urgentes.

Pour faciliter la mise en œuvre des mandats qui lui ont été confiés par les États Membres dans ce contexte, le Bureau des affaires de désarmement et ses centres régionaux continueront de favoriser la coopération et les partenariats existants avec les partenaires naturels

et de longue date au sein de la famille des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations régionales et autres parties prenantes. L'accent sera également mis sur le développement de nouveaux partenariats, tout en appliquant une approche synergique et en s'appuyant sur les avantages comparatifs et les complémentarités de ces partenaires.

En outre, afin de mieux aider les États Membres, les centres régionaux travailleront plus étroitement avec les États bénéficiaires dans leurs régions respectives pour identifier les priorités stratégiques et les lacunes dans les territoires et les domaines où l'assistance est la plus nécessaire. En collaboration avec ces États, ils élaboreront également des projets qui permettront de relever efficacement ces défis et de fixer des objectifs clairs et réalistes.

L'accent portera sur la mise sur pied de projets multidisciplinaires et à partenaires multiples de plus longue durée visant à remédier de manière approfondie et concertée aux différents aspects des lacunes constatées et à renforcer les capacités nationales pour le profit des États bénéficiaires. On espère qu'une telle approche facilitera également les efforts de collecte de fonds et encouragera l'engagement et l'intérêt des donateurs.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour remercier les États Membres et les organisations qui ont apporté des contributions financières et/ou en nature aux centres régionaux. Je voudrais également exprimer notre gratitude aux pays hôtes des centres – le Népal, le Pérou et le Togo – pour leur soutien de longue date. Comme la Commission le sait, les centres régionaux dépendent de ressources extrabudgétaires pour financer leurs programmes et activités de fond. J'encourage et invite donc tous les États Membres à soutenir les centres par des contributions volontaires. Leur soutien financier et politique permet aux Centres régionaux de maintenir et d'élargir leur engagement actif au niveau régional.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Yabouri.

M. Yabouri (Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique) : La présente communication du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, que j'ai l'honneur de diriger depuis septembre 2017, fait le point de ses activités, défis et perspectives pendant la période comprise entre janvier et octobre 2018.

Pendant la période considérée, le Centre a continué d'appuyer les États membres de la région Afrique, à leur demande, et à travailler avec les institutions intergouvernementales, universitaires, de recherche et de la société civile sur les questions de sécurité, de désarmement, de contrôle des armes, de non-prolifération et d'éducation à la paix.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le rapport du Secrétaire général (A/73/151) sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique fournit des informations détaillées sur les activités du Centre pendant la période considérée. Mes observations porteront donc essentiellement sur certains aspects essentiels du domaine de la sécurité, sur les réalisations du Centre et les problèmes rencontrés et sur la voie à suivre.

Le continent africain a continué d'être confronté à des défis importants lancés à la paix, la sécurité et la stabilité en raison de la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites, principalement entre les mains de groupes armés et terroristes dans la région sahélo-saharienne et en Afrique centrale et de groupes criminels dans les autres régions d'Afrique. L'absence de solution durable aux crises en Libye et en Somalie continue d'exacerber les nombreuses zones de tension dans l'ensemble du Sahel, qui demeurent les principaux refuges et sources d'armes légères et de petit calibre illégales pour les combattants terroristes et les groupes criminels transnationaux.

Il est particulièrement préoccupant de constater que les attaques de combattants terroristes et de groupes armés s'étendent lentement vers le sud, à la fois en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, vers le golfe de Guinée et le canal du Mozambique. La sécurité des populations civiles et des institutions gouvernementales s'en trouve ainsi menacée, ce qui entraîne, entre autres conséquences, d'importants flux de réfugiés, de personnes déplacées et de migrants internes et externes, des proies faciles pour les trafiquants d'êtres humains et pour les recruteurs des groupes armés et terroristes. Cette situation appelle des efforts coordonnés supplémentaires de la part de la communauté internationale pour faire face à l'instabilité fondamentale qui sévit en Libye et en Somalie et élaborer des initiatives novatrices en matière de paix et de désarmement ancrées dans la sécurité humaine.

Dans ce contexte, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique est

logiquement confronté à un afflux massif de demandes d'assistance de la part des États Membres de la région, ce qui a conduit le Centre à étendre ses activités et à doubler ses effectifs en un an. Au cours de la période considérée, le Centre a fourni une assistance juridique et pratique multiforme aux deux tiers des États africains sur toute la gamme des armes classiques, nucléaires, chimiques et bactériologiques et des armes connexes.

Étant donné que la majorité des armes utilisées par les combattants armés et terroristes sont détournées des stocks étatiques – nationaux ou étrangers – le Centre s'est particulièrement attaché à aider les États Membres à améliorer la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes et de munitions par la remise en état et la construction de dépôts conformes aux normes internationales. L'accent a également été mis sur le renforcement des capacités des responsables gouvernementaux, des parlementaires, des fonctionnaires, des officiers de défense et de sécurité, du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, des organisations de la société civile et des journalistes qui s'intéressent à cette question.

Beaucoup d'efforts ont été déployés pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Traité sur le commerce des armes, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et les instruments sous-régionaux connexes sur le contrôle des armes légères et de petit calibre, tels que la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, la Convention de Kinshasa, le Protocole de Nairobi et le Protocole relatif au contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe, conformément à l'initiative de l'Union africaine (UA) visant à « Faire taire les armes d'ici 2020 ».

Un accent accru a en outre été mis sur l'éducation à la paix, ciblant particulièrement les jeunes Africains et incluant des campagnes de sensibilisation via des canaux conviviaux et pragmatiques, dont les médias sociaux et les stations de radio et de télévision internationales qui couvrent l'Afrique. L'une de ces campagnes a été menée à l'occasion de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre dernier.

Plus de 900 bénéficiaires, issus de toutes les régions du continent africain, ont participé activement aux programmes du Centre. D'autres parties prenantes,

de tous les États Membres d'Afrique, en ont bénéficié indirectement. Pour soutenir l'expansion des activités et du personnel du Centre, de nouveaux locaux spacieux et modernes ont été gracieusement offerts par le pays hôte, le Togo. Les autorités de ce pays, conjointement avec la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Nakamitsu, ont inauguré le nouveau bâtiment le 5 juillet.

Le Centre a encore renforcé ses partenariats et ses synergies avec d'autres entités des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le Département des affaires économiques et sociales, afin de mieux agir ensemble, conformément à la recommandation clef visant à améliorer la coopération entre entités des Nations Unies, formulée dans l'initiative du Secrétaire général intitulée « *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement* ».

Dans l'exécution de son mandat, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique dessert 54 États africains, soit une population de 1,2 milliard d'habitants sur plus de 30 millions de kilomètres carrés. Hélas, les ressources financières limitées demeurent le défi le plus important auquel le Centre est confronté. C'est pourquoi nous encourageons les États Membres à s'engager et à verser des contributions volontaires. Je voudrais me joindre aux propos du Secrétaire général et de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement afin d'exprimer ma gratitude pour l'appui politique, en nature et financier que certains États Membres et organisations régionales ont apporté au Centre.

Je voudrais remercier en particulier l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie, le Burkina Faso, la Chine, la République démocratique du Congo, la France, le Gabon, la République équatoriale de Guinée, le Japon, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Tchad et la Suisse pour leur appui pendant la période considérée. Mes plus sincères remerciements s'adressent tout particulièrement au Gouvernement togolais pour avoir mis à la disposition du Centre des locaux modernes et spacieux qui lui serviront de nouveau siège et appuieront ses activités et son personnel en expansion.

Alors que nous leur fournissons une assistance en matière de maîtrise des armements, les États Membres

se trouvant dans notre zone de responsabilité attirent de plus en plus notre attention sur la nécessité de les aider à se joindre aux efforts visant à remédier aux fragilités fondamentales qui exposent leurs collectivités, en particulier les femmes et les jeunes, à la violence des groupes criminels, armés et terroristes. La faible présence de l'État, la méfiance entre les forces de sécurité et les populations locales et l'accès limité à une éducation de qualité, à des possibilités d'emploi et à des services publics de base sont, pour eux, une condition préalable à la réalisation d'effets durables sur les programmes de maîtrise des armements et l'édification de sociétés solides.

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique s'est donc engagé dans un changement de paradigme afin de surmonter les cloisonnements traditionnels et renforcer les partenariats avec les autres organismes des Nations Unies, l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines, en tirant parti des avantages comparatifs respectifs de chaque organisation pour rationaliser les ressources et optimiser leur impact. Dans ce contexte, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique met l'accent sur les volets « Un désarmement qui sauve des vies » et « Renforcement des partenariats pour le désarmement » du programme de désarmement du Secrétaire général, dans la poursuite des objectifs de développement durable 4, 16 et 17, qui visent à promouvoir une éducation de qualité et des sociétés pacifiques et inclusives grâce au renforcement des partenariats.

Pour terminer, je voudrais souligner à nouveau que le Centre régional a besoin de l'appui politique, financier et en nature continu et accru des États Membres pour faire progresser le programme de l'ONU en faveur d'un continent africain plus pacifique, stable et sûr qui contribue à la paix et à la sécurité mondiales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Robinson.

M^{me} Robinson (Directrice du Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en anglais*) : Je présenterai les principales activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes au cours de l'année écoulée, ainsi que leur impact et la voie à suivre.

Depuis notre rencontre de l'an dernier, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a entrepris plus de 70 activités dans 15 pays différents, ciblant plus de 1 800 autorités nationales, agents du secteur de la sécurité et jeunes. L'année écoulée a été très chargée en termes d'appui aux efforts déployés par les États pour améliorer la maîtrise des armements, faire progresser le programme de désarmement et prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Le taux de participation des femmes a atteint 37 %, soit 3 % de plus que l'année dernière.

Afin de renforcer le cadre des traités et conventions de non-prolifération et d'empêcher les auteurs de prolifération et les organisations criminelles d'obtenir des armes de destruction massive, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a fourni un appui juridique et une formation pratique à huit États de la région. Il s'agissait également d'aider les États à élaborer des plans d'action nationaux, conformément à la résolution 1540 (2004), et de les guider à travers les aspects juridiques nécessaires à la mise en conformité de leur législation nationale aux dispositions de la Convention sur les armes biologiques. L'appui que le Centre a apporté aux États Membres dans l'élaboration de listes de contrôle nationales et de guides d'octroi de licences visant à mieux contrôler la prolifération des biens à double usage, qui a été largement reconnu tant par les États que par les partenaires, est peut-être l'élément le plus emblématique de son action dans ce domaine.

Étant donné que les jeunes d'aujourd'hui sont plus connectés, dynamiques et engagés que jamais, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a intensifié son action auprès des jeunes de quatre pays de la région afin de les aider à atteindre les objectifs mondiaux de désarmement. Cette fois, le Centre s'est associé aux Volontaires des Nations Unies pour aider les jeunes à élaborer des indicateurs pratiques au niveau des collectivités afin de mesurer la réalisation des objectifs du développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Afin de refléter l'esprit de la résolution 65/69 et de contribuer à la représentation équitable des femmes à tous les niveaux de prise de décisions, en particulier dans le secteur de la sécurité, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le

développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a organisé son premier colloque international sur les femmes et la sécurité. Ce colloque, qui réunissait plus de 100 femmes de la région, avait pour but d'examiner les stratégies visant à promouvoir le programme relatif aux femmes et à la sécurité et d'étudier les moyens de renforcer leur rôle dans la maîtrise des armements. Ce forum a également servi à lancer la troisième édition de la célèbre publication du Centre sur les « Forces du changement », qui met en évidence la contribution des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes à la sécurité de notre région.

Au cœur des demandes des États Membres figurait l'appel en faveur de mesures concrètes pour lutter contre le trafic illicite d'armes et réduire la violence armée. En réponse, le centre a collaboré avec les services de détection et de répression d'Amérique centrale et des Caraïbes afin de maintenir l'intégrité tout en gérant les scènes de crimes causés par des armes à feu et d'éviter le détournement d'armes aux points d'entrée et de sortie grâce à une formation aux rayons X de haut niveau, ce qui permet des interceptions instantanées sur le terrain. Conscient du fait que le marquage des armes constitue une mesure essentielle de contrôle visant à prévenir le détournement d'armes licites, à améliorer la responsabilisation et à renforcer la traçabilité des armes illicites, le Centre a fourni une assistance technique sur place aux États des Caraïbes dans le marquage des armes.

Pour alimenter le débat public croissant sur la nécessité de contrôler le commerce des munitions et d'en prévenir le trafic, le Centre a mené des recherches approfondies sur les pratiques et les tendances dans la région. Les résultats de ces recherches visent à contribuer à l'élaboration de politiques rationnelles de contrôle des munitions dans la région.

Pour faire face au rôle croissant joué par le secteur de la sécurité privée, le Centre a travaillé avec des sociétés de sécurité privées à améliorer la sécurité physique de leurs installations de stockage d'armes, conformément aux Normes internationales de contrôle des armes légères et aux Directives techniques internationales sur les munitions du programme SaferGuard des Nations Unies. Il a aussi mené des études préliminaires, en collaboration avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève, afin de contribuer au débat national dans les domaines de la bonne gouvernance, du contrôle, de l'application

de la réglementation et de la maîtrise des armes légères dans les limites du secteur.

Enfin, l'appui du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes au Traité sur le commerce des armes a été démontré par une formation spécialisée ciblant les autorités chargées du contrôle des importations et des exportations, et par un appui à la création de commissions nationales chargées de veiller à l'application du Traité.

À l'approche de 2019, que peuvent espérer les États du Centre régional des Nations Unies en matière d'aide à l'amélioration de la sécurité dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes?

Conformément au mandat du Centre, à l'ambitieux programme de désarmement du Secrétaire général, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux besoins exprimés par les États, le Centre est désireux d'élargir sa formation technique aux points d'entrée et de sortie afin d'éviter le détournement des armes et de contribuer aux débats politiques nationaux et à l'élaboration de règlements sur le contrôle des armes et des munitions. La mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes continuera d'être une priorité, avec la mise en place de contrôles efficaces sur le transfert des éléments relevant du champ d'application du Traité, tandis que les jeunes resteront des bénéficiaires et des partenaires essentiels s'agissant de mesurer le trafic illicite et la sécurité communautaire grâce à des indicateurs participatifs fondés sur l'objectif de développement durable 16.

Le Centre lancera également des travaux de fond et des activités de sensibilisation pour s'attaquer au problème de la présence croissante des armes à feu dans les milieux universitaires afin de contribuer à l'élaboration de programmes bien conçus pour faire face à cette menace grandissante. Dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive, le Centre collaborera avec les législateurs dans le but de rédiger la législation relative aux armes de destruction massive, de dispenser une formation pratique aux responsables de l'application des lois et de rendre opérationnels les listes de contrôle nationales et les contrôles commerciaux stratégiques.

Enfin, afin de faire progresser le programme d'action en faveur des femmes et de la sécurité, le Centre procède actuellement à des examens juridiques visant à établir un tableau de correspondances entre les lois sur

les armes légères et les dispositions relatives à la violence familiale en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Ces études comprennent des recommandations visant à établir dans la législation sur les armes légères des restrictions concernant l'acquisition d'armes à feu et de munitions par ceux qui ont été reconnus coupables de violence interpersonnelle.

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes améliorera également l'accès des femmes des Caraïbes et d'Amérique centrale à la formation afin qu'elles puissent lutter efficacement contre le trafic d'armes et de munitions illicites et travailler de concert avec les décideurs dans le but de renforcer la responsabilité des cadres juridiques en matière de violence armée et leurs liens avec la sécurité des femmes.

Pour terminer, je tiens à remercier notre pays hôte, le Pérou, et nos autres donateurs – l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la République coopérative du Guyana, le Mexique, le Panama, le Pérou et la Suède – ainsi que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et le Fonds de contributions volontaires pour le Traité sur le commerce des armes, de leur appui indispensable et continu, sans lesquels aucune des activités que j'ai mentionnées aujourd'hui n'aurait été possible. J'appelle les États Membres, en particulier ceux de notre région, à continuer d'appuyer le Centre par des contributions bilatérales et/ou en nature, et j'appelle les organisations régionales à frapper à notre porte pour étudier des possibilités de coopération viables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Kryvonos.

M. Kryvonos (Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire rapport à la Première Commission. Cette déclaration donnera un aperçu des activités entreprises par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique durant l'année écoulée, à compter de novembre 2017.

Le Centre a poursuivi ses activités visant à aider les États d'Asie et du Pacifique à mettre en œuvre les accords de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, comme l'Assemblée générale l'a demandé et conformément au programme de

désarmement récemment adopté. À travers l'ensemble de ses activités dans la région, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Au cours de la période considérée, le Centre a mené 10 projets aux niveaux régional et national, auxquels ont participé 400 représentants de gouvernements, de parlements, d'universités et de la société civile. Il s'est également impliqué dans six projets menés en collaboration.

Le Centre s'est par ailleurs engagé à promouvoir le dialogue entre les États Membres. En novembre 2017, en coopération avec les Gouvernements japonais et sud-coréen, il a organisé deux conférences annuelles sur les questions et les défis posés par le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération. Ces conférences ont contribué à renforcer la sécurité et la confiance et à trouver des solutions à des problèmes complexes dans ces domaines, tant à l'échelle mondiale que dans la région de l'Asie et du Pacifique.

En coopération avec le service genevois du Bureau des affaires de désarmement, le Centre a organisé deux ateliers régionaux en Asie, tenus respectivement en Thaïlande et au Kazakhstan en mars et septembre, dans le cadre des consultations menées par le groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Sur le plan du renforcement des capacités nationales et de la mise à disposition d'une assistance technique, le Centre a mis en œuvre un certain nombre de projets visant à aider les États de la région Asie-Pacifique à honorer les engagements pris dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Traité sur le commerce des armes et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Le Centre a organisé un séminaire régional pour l'Asie du Sud-Est, tenu à Phnom Penh en décembre, sur le trafic illicite et le détournement des armes légères, des armes classiques et des munitions. Le séminaire a facilité un dialogue régional sur le recensement des principales tendances et difficultés liées à la circulation illicite d'armes et de munitions, ainsi que sur le renforcement de la coordination et de la coopération sous-régionales avec l'Organisation mondiale des douanes et INTERPOL afin de prévenir le détournement et le trafic d'armes. Des représentants des services

nationaux de détection et de répression ont également discuté des avantages de l'élaboration de plans d'action nationaux et régionaux pour prévenir le détournement d'armes et lutter contre leur trafic. Ce projet a été financé par le Gouvernement allemand.

Le Centre régional a également organisé une réunion régionale des États d'Asie, qui s'est tenue à Bangkok en mars, en vue de préparer la troisième Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères.

Le Centre a également mis en œuvre cette année un projet conjoint du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, visant à appuyer l'application au niveau régional de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en Asie centrale et en Mongolie, lancé en juillet 2016. La principale réalisation de ce projet a été la présentation de plans d'action nationaux de mise en œuvre par le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan au Comité 1540. Le projet a été financé par l'Union européenne.

La présentation par le Timor-Leste de son rapport initial au Comité 1540, à la suite de la réunion nationale interinstitutions tenue en octobre 2017, est un autre résultat de l'activité du Centre en appui à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) dans la région.

À titre d'exemple de la grande importance qu'il attache à la promotion de la participation active des femmes aux processus de prise de décisions sur la maîtrise des armements et le désarmement à l'échelle nationale, régionale et mondiale, cette année, le Centre a lancé un projet régional sur le thème « La violence liée aux armes à feu et le trafic d'armes de petit calibre dans la perspective de genre ». Le Centre a organisé avec succès deux ateliers sous-régionaux – à Bangkok à l'intention des pays d'Asie du Sud-Est et à Katmandou pour les pays d'Asie du Sud.

Financés par le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, ces ateliers ont réuni des représentants d'organisations non gouvernementales qui s'occupent des questions relatives à l'autonomisation des femmes et aux parlementaires des États de la région. Ils ont échangé des idées et examiné des initiatives conjointes en vue de relever le défi des armes légères illicites et de leur impact sur les femmes.

Le Centre s'est toujours impliqué dans l'éducation à la paix et au désarmement et dans les activités de plaidoyer de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir des accords multilatéraux dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement en collaborant avec des officiers des forces de sécurité népalaises, ainsi que des lycéens et des étudiants à Katmandou. Dans le cadre de la Journée internationale de la jeunesse, le Centre a organisé une rencontre pour discuter des questions de paix et de désarmement avec les jeunes. Avec le personnel du Centre, plus de 80 étudiants et enseignants ont bénéficié d'une occasion unique de discuter de ce que la paix et le désarmement signifient pour les jeunes et de ce qu'ils peuvent faire pour s'engager activement de façon constructive avec leurs communautés, leur pays et leur région.

Le Centre a coopéré activement avec d'autres organisations et parties prenantes de la région de l'Asie et du Pacifique, y compris d'autres entités des Nations Unies, des parlementaires et des organisations non gouvernementales. Les projets de collaboration ont porté sur la fourniture de formations sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires; la promotion de mesures de confiance; la mise en œuvre et l'universalisation d'instruments relatifs à la maîtrise des armements et à la non-prolifération; le renforcement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité; l'accompagnement des parlementaires dans la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable sur la réduction des flux d'armes illégales.

Les réalisations du Centre ont été rendues possibles grâce à l'appui de nos parrains – les États donateurs et les pays de la région qui nous ont aidés de leurs apports en nature à nos projets. Nous apprécions hautement l'appui constant et généreux fourni aux opérations du Centre par le Gouvernement hôte du Népal. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude à nos donateurs : Australie, Chine, Union européenne, Finlande, Allemagne, Japon, Kazakhstan, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Suisse, Thaïlande, et les membres du Fonds d'affectation spéciale du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements.

Compte tenu de notre mission consistant à aider les nations dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique à renforcer leurs capacités de maîtrise des armements et le dialogue régional et à promouvoir les mesures de confiance en matière de désarmement et de

non-prolifération, le Centre continue de s'employer à concevoir les nouveaux programmes et projets que nous prévoyons de mettre en œuvre l'année prochaine.

Le Centre a mis au point un programme d'appui à la mise en œuvre régionale de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en Asie du Sud; une série de propositions de projets en vue de renforcer les capacités des États à contrôler les armes légères et les munitions classiques et à empêcher leur détournement; un programme sur l'éducation en matière de désarmement pour les jeunes en Asie et dans le Pacifique en vue de poursuivre son application dans d'autres régions.

Avec l'appui et l'engagement des États de la région, de nos donateurs et d'autres parties prenantes régionales, nous attendons avec intérêt de continuer de mener à bien notre mission sur les questions de sécurité, tout en travaillant en étroite collaboration avec le Gouvernement hôte du Népal. Le Centre poursuit par ailleurs sa collaboration avec les États donateurs et d'autres organismes de financement afin de débloquent les fonds nécessaires au lancement de nouveaux projets et d'asseoir les bases de ses activités en 2019.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour que les délégations puissent avoir un échange interactif avec les intervenants, sous forme de questions-réponses, dans un cadre informel.

La séance, suspendue à 15 h 50, est reprise à 15 h 55.

Le Président : La Commission va maintenant reprendre son examen du groupe de questions relatives aux armes classiques. Encore une fois, je demande à tous les orateurs et oratrices de bien vouloir respecter le temps de parole.

M. Mohd Nasir (Malaisie) : La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/73/PV.17) pour ce groupe de questions et à la déclaration faite par la représentante de l'Irlande sur les engins explosifs dans des zones peuplées (voir A/C.1/73/PV.18).

Tout en maintenant nos efforts visant à éliminer toutes les armes de destruction massive, nous ne devons pas perdre de vue les conséquences dévastatrices de l'utilisation d'armes classiques. La Malaisie se félicite que le Secrétaire général mette un accent particulier sur cette question dans son programme de désarmement,

publié au début de cette année. La Malaisie se joint aux membres de la communauté internationale et appelle à des mesures supplémentaires pour réduire les graves conséquences humanitaires de ces armes, en particulier sur la vie des civils.

Il est impératif que des mesures efficaces soient mises en place pour empêcher le détournement d'armes classiques à des fins illégitimes. Reconnaisant le rôle important que joue le Traité sur le commerce des armes dans la lutte contre le commerce illicite et le détournement d'armes classiques, la Malaisie a signé le Traité en 2013 et continuera d'en défendre l'esprit et d'œuvrer en faveur de sa ratification. Nous croyons que le Traité sur le commerce des armes fera progresser les politiques nationales actuelles concernant le contrôle de ces armes, tout en reconnaissant le droit des États d'utiliser ces armes de façon judicieuse pour servir les intérêts de la sécurité, de la légitime défense, de la recherche et du commerce. La Malaisie envisage également de collaborer avec les États parties au Traité sur le commerce des armes et les organismes internationaux en vue d'explorer d'autres initiatives afin de s'acquitter de ses obligations en vertu du Traité.

La Malaisie a mis en œuvre un certain nombre de dispositions juridiques internes, notamment la loi de 1960 sur les armes et la loi de 2010 sur le commerce stratégique, régissant la circulation des armes classiques. Nous avons également recensé des éléments particuliers de notre législation nationale pouvant être améliorés en vue d'assurer la mise en œuvre intégrale et effective du Traité sur le commerce des armes. Nous sommes prêts à travailler avec les États parties et les organismes internationaux compétents pour évaluer la manière dont nous pourrions mieux nous acquitter de nos obligations en vertu du Traité.

La Malaisie espère vivement que des questions telles que le trafic des armes recevront une attention constante au sein d'instances multilatérales, principalement celles de l'Organisation des Nations Unies. Une action soutenue de la part de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement des Nations Unies, parmi d'autres, est essentielle à cet égard.

M. Baek Yong Jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Les armes légères et de petit calibre restent les armes de prédilection des conflits armés et des flambées de violence partout dans le monde. L'ampleur de leur utilisation en a fait des armes de destruction massive de notre époque et une grave menace pour la

paix et la sécurité internationales. Nous ne pouvons tout simplement pas rester les bras croisés. La communauté internationale peut et doit redoubler d'efforts pour empêcher le transfert illicite, l'accumulation déstabilisatrice et l'utilisation abusive de ces armes.

Il est d'une importance capitale dans ce contexte de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage. Nous nous félicitons du document final (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action, qui s'est tenue en juin. Nous pensons que cette réunion a définitivement élargi la base nécessaire à des efforts plus concrets visant à contrôler les armes légères et de petit calibre.

La République de Corée, de concert avec l'Australie, s'est jointe aux efforts internationaux en déposant un projet de résolution sur l'action préventive et la lutte contre les activités de courtage illicites depuis 2008. Nous déposons ce projet de résolution pour la dernière fois, sur la base de notre évaluation conjointe que la résolution a rempli son rôle dans la promotion d'efforts unifiés, en particulier à la suite de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, qui traite des activités de courtage illicite dans un contexte beaucoup plus large. Nous espérons que notre décision relative au retrait progressif d'une résolution existante créera un précédent positif dans nos efforts visant à faciliter les travaux de la Première Commission.

Étant l'un des premiers signataires du Traité sur le commerce des armes, nous tenons à réaffirmer notre ferme appui à ce document juridiquement contraignant, qui prévoit des normes pour le transfert des armes classiques au niveau mondial. Ma délégation se félicite des progrès réalisés au cours des cinq années écoulées depuis son adoption et attend avec intérêt la poursuite des efforts dans ses trois piliers fondamentaux : l'universalisation, la mise en œuvre effective et la transparence et l'établissement de rapports.

L'universalisation en Asie est particulièrement pertinente étant donné le nombre limité d'États ayant adhéré au Traité sur le commerce des armes parmi les pays de la région. Accroître le nombre de membres dans la région est une question sur laquelle la République de Corée compte axer ses efforts dans la préparation de la cinquième Conférence des États parties, étant donné que le Traité contribue directement à l'objectif de développement durable n°16 et a un effet

d'entraînement sur d'autres objectifs de développement durable importants, notamment ceux relatifs à l'égalité des sexes.

La République de Corée attache une grande importance à la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) en tant que cadre efficace pour traiter des préoccupations humanitaires, tout en tenant compte des besoins légitimes de sécurité et des nécessités militaires. Ma délégation est d'avis qu'il faut redoubler d'efforts dans ce domaine pour progresser vers l'universalisation de la Convention. Nous saluons, dans ce contexte, le programme de parrainage qui est un outil utile pour encourager les pays à adhérer à la Convention et à la mettre en œuvre. Nous pensons également qu'il faudrait redoubler d'efforts pour faire face à la menace que représentent les engins explosifs improvisés (EEI) et nous nous félicitons à cet égard de l'adoption d'une déclaration politique sur les EEI à la cinquième Conférence d'examen de la CCAC.

La République de Corée accueille avec satisfaction l'adoption récente du rapport (CCW/GGE.1/2018/3) du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, ce qui est un autre résultat utile, cette année, du processus de la CCAC. Ma délégation espère que nous pourrions faire fond sur les succès de cette année, de sorte que l'année prochaine nous pourrions continuer à mieux comprendre les questions en suspens, y compris celles liées aux interactions homme-machine, dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux.

Enfin, ma délégation tient à exprimer sa préoccupation face à la situation financière de la CCAC. Nous pensons qu'il serait dans l'intérêt de tous de trouver une solution possible, créant ainsi un environnement plus stable pour les discussions futures.

M^{me} Liolocha (République démocratique du Congo) : Ma délégation fait siennes les déclarations faites par l'Indonésie et le Maroc, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.16) et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.18).

Il sied de rappeler ici que la propagation incontrôlée des armes classiques reste une préoccupation permanente et demeure un obstacle pour la paix et constitue ainsi un frein au développement d'une manière générale. C'est le cas pour la sous-région des Grands Lacs, et en particulier, pour la République démocratique du Congo, mon pays, raison pour laquelle elle s'est

résolument engagée dans la lutte contre la prolifération des armes en souscrivant à plusieurs instruments politiques et juridiques aux niveaux sous-régional, régional et international, ayant pour objectif le contrôle des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre.

Mon pays salue les différentes initiatives déjà prises dans ce domaine, ainsi que le programme du Secrétaire général pour le désarmement. Quoique la République démocratique du Congo ne soit pas encore État partie au Traité sur le commerce des armes, ma délégation est d'avis que ce traité est une illustration de l'efficacité du multilatéralisme face à cette question d'intérêt commun et permettra de mettre fin au trafic des armes légères et de petit calibre.

Nous devons regarder de l'avant et relever les défis de l'avenir, car nos efforts dans le domaine des armes conventionnelles contribueront au renforcement de la paix et de la sécurité internationale. La République démocratique du Congo reste attachée à la Convention sur certaines armes classiques et à ses cinq protocoles, car les conséquences humaines, sociales, économiques et politiques de la prolifération anarchique de ces armes laissent derrière elles un fardeau irréparable.

Pour ce qui est de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ma délégation reste engagée à poursuivre le processus de déminage dans les zones affectées. Depuis le début de ses activités en 2002, le Service de la lutte antimines de l'ONU ainsi que d'autres partenaires appuient les efforts du Gouvernement congolais pour lui permettre de garantir un environnement sûr pour ses populations.

Voilà pourquoi mon pays souhaite que la question des armes classiques soit toujours traitée avec la plus grande attention au regard des conséquences négatives qui en découlent. Il continuera à travailler de manière constructive sur cette importante question.

M. Huot (Cambodge) (*parle en anglais*) : Le Cambodge s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Viet Nam respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.16) et de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/73/PV.17), respectivement.

La présence de mines terrestres et de restes explosifs de guerre continue de poser une menace à la sécurité humaine et au programme de développement national. Le Cambodge, l'un des pays les plus pollués

par les mines terrestres, souffre toujours des effets des engins non explosés et des restes explosifs de guerre qui ont été enfouis dans la terre, soit dans des terres agricoles, soit le long de sa frontière. Même si le nombre de victimes a diminué au fil des ans, il y a encore beaucoup de terres à déminer et de nombreuses personnes continuent de souffrir, ce qui constitue un lourd fardeau pour notre économie et notre société.

L'Autorité de l'action antimines et d'assistance aux victimes de mon pays a tenu une conférence nationale sur la lutte antimines en mai pour célébrer nos réalisations dans ce domaine au cours des 25 dernières années et pour préparer ses futurs plans de déminage. À l'échéance de décembre 2017, 1 700 kilomètres carrés de terres contaminées ont été déminées, entraînant la destruction de 1,25 million de mines et 2,7 millions de restes explosifs de guerre. En dépit de nos efforts acharnés, il reste encore 2 000 kilomètres carrés de terres minées à nettoyer.

Reconnaissant la nécessité de traiter des questions relatives aux mines au niveau régional aux côtés d'autres États membres de l'ASEAN, le Cambodge a décidé de créer le Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN à Phnom Penh. Il s'agit d'un centre d'excellence régional chargé de traiter les aspects humanitaires des engins non explosés et des restes explosifs de guerre dans les États membres de l'ASEAN concernés. Il facilite également la coopération avec d'autres pays et les institutions compétentes, notamment le Service de la lutte antimines de l'ONU et le Centre international de déminage humanitaire de Genève.

Les armes légères et de petit calibre continuent de détruire des milliers de vies humaines chaque jour au lieu de protéger les moyens de subsistance partout dans le monde. Des millions d'êtres humains souffrent de blessures, de handicaps, de la faim et du sans-abrisme à cause des conflits armés, lesquels font également des veuves, des orphelins et des réfugiés. Le Cambodge partage les préoccupations des membres de la Première Commission concernant la fabrication, le transfert et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions.

Conscient de la gravité des problèmes liées aux armes légères et de petit calibre aussi bien dans la région que dans notre propre pays, le Cambodge a intégré le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects dans son programme national, afin d'être

en mesure de gérer les armes légères et de petit calibre et de garantir la paix et la sécurité dans le pays. Nous sommes convaincus que le Programme d'action offrira un moyen de prévenir et de combattre efficacement le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous appelons les États Membres à le respecter et le mettre en œuvre comme il convient.

M^{me} Haile (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer la satisfaction de ma délégation pour la manière dont vous, Monsieur le Président, dirigez les travaux de la Première Commission.

Bien que ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.16) et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.18) par les représentants de l'Indonésie et du Maroc, respectivement, je voudrais brièvement souligner les points suivants.

Les armes classiques ont été les principaux instruments de destruction au cours de la dernière décennie, en particulier dans le tiers monde. L'amélioration des technologies de production et la sophistication de la prolifération, du transfert et de la circulation des armes légères et de petit calibre illicites ont eu un impact considérable et ont compromis la paix et la sécurité, d'où des effets déstabilisateurs dans plusieurs pays et régions. Les intérêts stratégiques, politiques, commerciaux et de sécurité des États et l'absence de mise en œuvre fidèle des engagements et obligations internationaux et régionaux ont entravé les progrès vers une réglementation concrète.

L'utilisation non autorisée de ces armes par des acteurs non étatiques et leur accès généralisé et incontrôlé continue effectivement de constituer une menace. C'est avec beaucoup d'inquiétude que nous continuons de constater que la prolifération et le transfert des armes légères et de petit calibre illicites ont eu des répercussions considérables sur les pays en développement, en particulier ceux où le contrôle de l'État est faible ou inexistant. Ces carences en matière de sécurité permettent aux groupes terroristes et autres réseaux criminels de tirer parti du chaos et de l'insécurité qu'ils exacerbent dans les États fragiles.

La communauté internationale doit, à cet égard, s'opposer à des mesures ou des actions qui compromettent la sécurité et la stabilité des pays. L'Érythrée réaffirme sa position ferme selon laquelle nos actions doivent être guidées par notre respect du droit souverain des États à acquérir, fabriquer, exporter, importer et détenir des

armes classiques et leurs composantes pour leurs besoins de légitime défense et de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies.

La prolifération et l'utilisation abusive des armes légères est un phénomène complexe et multiforme qui dépasse les frontières politiques et exige des solutions régionales et internationales. L'Érythrée exprime sa volonté inébranlable de continuer à collaborer avec les États de la région et la communauté internationale pour contrôler et mettre un terme au commerce et au transfert illégaux de ces armes. L'Érythrée attend avec intérêt la pleine mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage, car ce sont des éléments essentiels de promotion de la sécurité et du développement durable.

En tant que pays récemment sorti de 30 années de guerre pour son indépendance et le respect de son territoire national souverain, l'Érythrée fait partie des nombreux pays qui ont connu les horreurs de la guerre et des souffrances humaines engendrées par l'emploi sans discrimination de mines terrestres. D'où l'importance particulière que nous attachons à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et sa pleine mise en œuvre.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour insister sur le fait que les armes ne font qu'alimenter l'insécurité. Un monde sans conflit ne sera possible que grâce à un engagement politique résolu et à une responsabilité ferme et partagée envers le multilatéralisme.

M^{me} Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne le 25 octobre (voir A/C.1/73/PV.18). J'aimerais présenter quelques points à titre national.

L'objectif du désarmement et de la maîtrise des armements est en fin de compte de sauver des vies. Cela ne se produit pas en vase clos. Comme le souligne le Secrétaire général dans son programme de désarmement, il existe un lien direct entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les efforts de désarmement, et nous avons besoin d'une approche plus intégrée pour y faire face.

La prolifération des armes légères et de petit calibre demeure une grave source de préoccupation, car

elle exacerbe les conflits, contribue à la violence et met en danger la stabilité et la sécurité internationale. Aucun effort ne doit être ménagé dans la lutte contre cette prolifération et la prévention des détournements. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le document final (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue cette année. Il offre une bonne base pour orienter nos efforts visant à renforcer davantage le régime mondial de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, entre autres.

Les arguments en faveur de la nécessité de contrôler les munitions ont été présentés à plusieurs reprises, et ils demeurent valides. Nous ne pouvons pas avoir des mesures véritablement efficaces contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sans contrôle des munitions – aussi bien l'approvisionnement que les stocks. Si ce contrôle est mis en place et vigoureusement exercé, il y aura moins de cas de détournement.

L'universalisation du Traité sur le commerce des armes demeure une priorité pour mon pays. Le Traité vise à promouvoir des systèmes de contrôle des exportations solides et le commerce responsable. À ce jour, la mise en œuvre stricte du contrôle des exportations s'est révélée être la mesure la plus efficace pour la prévention des détournements. La norme internationale sur le commerce responsable des armes établie par le Traité sur le commerce des armes joue un rôle important dans la prévention des atrocités, la lutte contre le terrorisme et la promotion de la sécurité internationale.

La Convention sur l'interdiction des mines est un succès. Cet instrument a prouvé dans la pratique que le désarmement permet de sauver des vies, et il a créé une norme mondiale qui a favorablement modifié les moyens de subsistance de nations entières. Mais beaucoup reste à faire. Les efforts déployés en vue de la pleine mise en œuvre du Plan d'action de Maputo (2014-2019) doivent se poursuivre.

L'année 2018 marque le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions. Il est certes encourageant de constater que la mise en œuvre du Plan d'action de Dubrovnik est en bonne voie, mais les informations faisant état de la poursuite de l'utilisation des armes à sous-munitions sont très inquiétantes.

L'utilisation croissante d'engins explosifs dans des zones peuplées a des effets dévastateurs sur les civils. Toute utilisation d'armes classiques par toute partie à un conflit armé doit être pleinement conforme au droit international humanitaire. À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite des efforts déployés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques pour sensibiliser le public à ce problème.

Les systèmes d'armes létaux autonomes posent par ailleurs un autre défi à relever à la communauté internationale. Nous nous félicitons des progrès réalisés cette année par le Groupe à composition non limitée d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, notamment sur les principes directeurs convenus pour réaffirmer que le droit international s'applique aussi aux systèmes d'armes autonomes et que les futurs systèmes d'armes doivent rester sous contrôle humain. Les êtres humains doivent toujours garder un contrôle sur ces armes. C'est la seule façon d'assurer la responsabilité et le respect du droit international. La Bulgarie partage le point de vue selon lequel l'utilisation de véhicules armés sans pilote doit être strictement conforme au droit international. Il faut tenir des discussions approfondies sur l'utilisation de ces technologies.

M. Moreno (Israël) (*parle en anglais*) : Je vais lire une version abrégée de ma déclaration pour respecter le temps qui m'est alloué. Le texte intégral sera disponible sur PaperSmart.

Les armes classiques jouent un rôle important dans notre vie quotidienne. Des problèmes surgissent lorsque ces armes ne sont pas entre des mains autorisées ou font l'objet d'un usage abusif pour promouvoir des programmes extrémistes. Il est évident que les États doivent respecter leurs obligations internationales de ne pas laisser proliférer les armes classiques, mais doivent plutôt de lutter contre cette prolifération et se montrer efficaces dans la gestion de leurs stocks.

Au cours des dernières années, des armes classiques ont été acquises et ont proliféré dans la région du Moyen-Orient en quantités et qualités sans précédent. Ces armes finissent par se retrouver entre les mains de régimes tyranniques, d'organisations terroristes et de pays qui parrainent le terrorisme, qui les utilisent pour répandre la violence et l'extrémisme. Il convient de noter que certains États de la région du Moyen-Orient non seulement ne cherchent pas à arrêter ou à freiner les activités des organisations

terroristes, mais les encouragent, les appuient et les soutiennent systématiquement.

Dans ce contexte, l'Iran, pour tenter d'étendre sa domination régionale et propager son idéologie extrémiste, est la plus grande source de prolifération des armes classiques dans la région, utilisant des organisations et entités supplétives pour semer la terreur et mener ses hostilités. Dans d'autres cas, comme en Syrie, on constate, de manière dramatique, que le régime utilise ses armes, classiques et non classiques, contre sa propre population, et le nombre de morts est scandaleux.

La menace que représentent certains systèmes d'armes une fois en de mauvaises mains – tels que les systèmes portables de défense antiaérienne, les roquettes à courte portée, les mortiers et les missiles sol-air – est énorme. Les armes en général, et ces systèmes d'armes en particulier, ne doivent être détenus que par des États souverains responsables qui respectent les règles et normes internationales qu'ils ont contribué à définir.

Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage sont des instruments importants pour lutter contre le commerce illicite et le détournement des armes. Israël se félicite du travail considérable et des résultats obtenus jusqu'à présent, mais reconnaît que d'importants défis restent à relever. La troisième Conférence d'examen a été précieuse et Israël tient encore une fois à exprimer sa gratitude au Président, l'Ambassadeur de France, M. Brunet, pour son leadership, ainsi qu'à son équipe et au Secrétariat. Le succès de cet instrument réside dans sa mise en œuvre intégrale et effective.

À cet égard, nous pensons qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre et son Instrument international de traçage et de rester fidèle à son champ d'action, plutôt que d'essayer d'y ajouter d'autres éléments qui n'en font pas partie. Par exemple, nous estimons que le Programme d'action n'est pas le lieu indiqué en ce qui concerne les munitions, puisqu'un autre lieu a déjà été choisi – la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux en 2020. Aller au-delà du champ d'action du Programme d'action rendra sa mise en œuvre plus difficile et occasionnera de plus grandes lacunes dans cette mise en œuvre.

Israël attache de l'importance au mécanisme du Registre des armes classiques de l'Organisation des

Nations Unies et transmet son rapport sur une base annuelle. Il est fort regrettable que, dans la région du Moyen-Orient, Israël soit l'un des rares pays à présenter des rapports annuels. Israël exhorte tous les États à présenter leurs rapports, sous réserve des considérations liées à leur sécurité nationale. Israël a également présenté le rapport de ses dépenses militaires, et son rapport sur les armes légères et de petit calibre est en cours d'élaboration.

Israël reconnaît l'importance du Traité sur le commerce des armes, qui a marqué un tournant dans l'engagement de la communauté internationale à redoubler d'efforts pour lutter contre les transferts illicites d'armes. La quatrième Conférence des États parties a été précieuse et Israël tient à exprimer sa gratitude au Président, l'Ambassadeur Takamizawa, du Japon. En tant qu'État signataire, Israël appuie les buts et les objectifs du Traité, et nombre des principes et normes qui y figurent font déjà partie de la politique rigoureuse qu'Israël applique en matière d'exportation et de mécanismes de contrôle.

De l'avis d'Israël, le fait que la Convention sur certaines armes classiques s'efforce de trouver le bon équilibre entre nécessité militaire et considérations humanitaires dans l'application du droit international humanitaire en fait un instrument important dans le domaine des armes classiques. Il s'agit également d'un cadre important pour débattre des enjeux qui se posent dans ce domaine.

En ce qui concerne la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, nous tenons à exprimer notre gratitude à M. Amandeep Singh Gill, Ambassadeur de l'Inde, pour son leadership. Nous avons estimé que les délibérations ont été fructueuses.

M^{me} Pintola (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.16), et par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/73/PV.17).

Le désarmement sauve des vies. Ces quelques mots ne trouvent nulle part ailleurs d'écho aussi large que dans ce débat thématique de la Première Commission sur les armes classiques. Cela dit, des arguments encore plus convaincants nous invitent à joindre le geste à la parole.

La prolifération et le transfert illicites des armes classiques représentent une grave menace pour la sécurité mondiale. Leurs effets directs et sexospécifiques, notamment sur les femmes et les enfants, sont des obstacles majeurs à la réalisation d'une paix durable, au développement et à la prospérité.

La Thaïlande est un des pays touchés par les restes de guerre explosifs, et nous coopérons avec toutes les parties prenantes en vue de débarrasser le pays des mines. À ce jour, 86 % des activités de déminage en Thaïlande ont été menées à bien, et les mines ont officiellement disparu dans 17 des 27 provinces touchées. Si ces données sont importantes, il est encore plus intéressant de noter que les terres récupérées récemment assurent désormais un revenu à la population et favorisent la prospérité économique du peuple thaïlandais, ce qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable.

Cette ambition ne peut toutefois être portée par une seule partie. La coopération internationale est un facteur clef et déterminant pour le succès de ces efforts. Nous pouvons et nous devons, ensemble, intensifier nos efforts. La Thaïlande est membre du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, et nous nous employons à promouvoir l'assistance et la coopération entre les États parties et les autres parties prenantes afin d'honorer toutes les obligations découlant du Traité, y compris l'assistance aux victimes et leur réinsertion, et la sensibilisation au danger des mines.

Il ne fait aucun doute que la prolifération et le transfert illicite des armes classiques représentent toujours une grave menace pour la sécurité des États et des personnes, et pour la paix, la justice et le développement durable. On estime qu'environ 400 000 à 500 000 civils perdent chaque année la vie à cause des armes légères et de petit calibre illicites. Il s'agit peut-être même là d'estimations prudentes, ce qui ferait de ces objets les véritables armes de destruction massive. Il apparaît toujours hélas très clairement que les États qui sont le moins en mesure de régler la question des armes illicites sont souvent les plus touchés par ce problème. C'est le monde dans lequel nous vivons, et ce sont les défis que nous devons affronter avec détermination.

La coopération et l'assistance internationales sont indispensables pour que le désarmement puisse sauver des vies. Par ailleurs, l'adaptation aux menaces spécifiques et la coopération régionale donnent de la valeur à nos efforts. La Thaïlande considère que le

Programme d'action sur les armes légères demeure le principal dispositif pour réduire la disponibilité généralisée et incontrôlée des armes légères et de petit calibre illicites. En tant qu'État signataire du Traité sur le commerce des armes, nous estimons que celui-ci s'inscrit dans le prolongement des efforts menés actuellement dans le cadre du Programme d'action en vue de réglementer effectivement les flux illicites d'armes classiques.

Nous avons toujours entendu nos collègues de la Commission dire que les nouvelles technologies, notamment les drones et autres armes létales, ont des conséquences considérables et insuffisamment étudiées. La Thaïlande souscrit pleinement à cette idée. Nous réaffirmons que notre compréhension croissante de ces nouvelles technologies doit aller de pair avec l'importance de respecter et de faire évoluer le droit international humanitaire. Les débats actuels sur les nouvelles technologies et les armes devraient être fondés sur la codification des pratiques actuelles et le souci d'assurer leur développement progressif dans les instances internationales compétentes.

Notre travail sur les armes classiques peut sauver des centaines de milliers de vies et améliorer la qualité de vie de bien d'autres encore. Comme c'est le cas pour toutes les autres armes, les fonds consacrés aux armes classiques pourraient être affectés, plutôt qu'aux armements, à la réduction de la pauvreté, à l'accès universel aux soins de santé et à d'autres objectifs importants, qui peuvent tous contribuer à la prospérité de notre peuple. Nous devons faire évoluer les mentalités et continuer de renforcer les collaborations, non seulement entre les États, mais aussi avec les organisations de la société civile et les collectivités locales. La Commission peut compter que la Thaïlande sera un partenaire dans ces efforts.

M^{me} Batagarawa (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria s'associe aux déclarations prononcées au titre de ce groupe de questions par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.16), et par le représentant du Maroc, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.18).

Une grande partie de la population mondiale, dont beaucoup de citoyens de mon pays, subit les conséquences douloureuses de la présence d'armes légères et de petit calibre entre les mains de bandes criminelles, de terroristes et d'activistes armés. Ces armes continuent de déstabiliser des sociétés par

ailleurs pacifiques, de provoquer des déplacements internes, et d'entraîner chaque jour la mort de centaines de personnes. Ma délégation rend hommage à tous les États pour leurs efforts renouvelés à cet égard et se félicite de l'issue positive de la troisième Conférence d'examen sur la mise en œuvre du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juin.

Le Nigéria se félicite également de l'issue fructueuse de la quatrième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, tenue en août à Tokyo, et réaffirme la nécessité d'une mise en œuvre solide et efficace des nombreux instruments déjà en place, qui permettent de réglementer les transferts mondiaux d'armes classiques. Nous exhortons les États, en particulier les grands producteurs et exportateurs d'armes qui ne sont pas encore parties au Traité, à faire le nécessaire pour y adhérer rapidement. Ma délégation a également le plaisir de faire savoir que, conformément à notre volonté de mettre en œuvre le Traité sur le commerce des armes, le secrétariat du Nigéria pour le Traité sur le commerce des armes a été inauguré en août.

Le Nigéria a redoublé d'efforts pour renforcer ses frontières nationales et ses alliances dans toute la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et au-delà. La signature et la ratification des instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux correspondants, ainsi que la conclusion de partenariats solides et durables avec l'Union africaine, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et d'autres organisations compétentes, sont des preuves supplémentaires de notre détermination.

En outre, le Comité présidentiel sur les armes légères et de petit calibre a été mis en place par le Gouvernement fédéral du Nigéria. Le Comité a participé à des activités visant à endiguer la prolifération des armes légères et de petit calibre. Il a organisé des programmes de renforcement des capacités à l'intention d'agences de sécurité, et il a procédé à une première évaluation de base de la situation des armes légères et de petit calibre au Nigéria, notamment une vaste enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre, le programme national de marquage des armes, la mise en place d'une base de données et l'examen de la loi nigériane sur les armes à feu, entre autres choses.

Le Nigéria continue de soutenir et de favoriser les initiatives régionales, sous-régionales et autres visant à répondre aux menaces que pose la circulation illicite

des armes légères et de petit calibre en Afrique. Ma délégation voit d'un très bon œil les mesures prises par divers pays pour veiller au strict respect de la loi et pour améliorer la protection des civils.

À cette fin, le Nigéria, 18 autres pays africains, des organisations internationales et des organisations de la société civile, notamment des victimes et des survivants, se sont réunis à Maputo l'année dernière dans l'objectif de mettre en commun les compétences et les éléments concrets sur l'ensemble spécifique de souffrances infligées aux civils par l'utilisation d'armes explosives dans les zones habitées, ainsi que pour étudier les mesures éventuelles permettant de remédier à ces préjudices aux échelons opérationnels politiques et nationaux, dans une optique nationale et régionale. Cette réunion s'est conclue par la signature d'un communiqué historique sur la protection des civils contre l'utilisation des armes explosives, et par un soutien au processus menant à la négociation et à l'adoption d'une déclaration politique internationale sur l'utilisation de ces armes dans les zones habitées.

Si de nombreux progrès ont été faits pour réduire la menace des armes classiques, nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire. Un soutien et une assistance internationale sont donc nécessaires à ce titre, notamment par la mise en place de programmes de renforcement des capacités conçus pour le transfert des technologies, du matériel et des savoir-faire nécessaires vers les pays en développement dans le cadre de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.

En conclusion, la Commission peut être assurée de la participation active de ma délégation à tous les processus visant à assurer la paix et la sécurité de nos sociétés. À cet égard, nous attendons avec intérêt de travailler avec d'autres délégations pour concrétiser, dès aujourd'hui et pour les générations futures, l'idéal de la paix et de la sécurité internationales.

M. Dzonzi (Malawi) (*parle en anglais*) : Les armes légères et de petit calibre demeurent des armes de prédilection pour de nombreux actes de violence armée. D'après le *Small Arms Survey* (Annuaire sur les armes légères) de 2016, l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 560 000 personnes ont trouvé la mort du fait de la violence armée. On estime que 18 % de ces morts sont la conséquence directe d'un conflit. L'élaboration d'une approche globale pour réduire le nombre de morts causés par les armes légères et de petit

calibre passe par la considération de la violence armée dans son ensemble, et non par des efforts limités traitant uniquement de la violence en période de conflit.

Par rapport à certains de nos pays voisins, le Malawi n'est pas fortement touché par la prolifération et l'utilisation illicites des armes légères et de petit calibre. Toutefois, notre population continue à pâtir considérablement de l'utilisation illicite des armes légères et de petit calibre dans ses foyers, sur les routes et sur les lieux de travail, comme en atteste le nombre grandissant d'armes à feu illégales récupérées. La police de proximité contribue toujours grandement à faciliter la récupération de ces armes à feu illégales. En 2017, le Malawi a détruit 2 700 armes à feu illégales confisquées, lors d'une opération qui est généralement reconduite chaque année pendant la Semaine mondiale d'action contre la violence liée aux armes à feu.

Dans notre cas, parmi les outils essentiels dans la lutte contre le commerce et le détournement d'armes légères et de petit calibre figure notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, auquel le Malawi a adhéré en 2001, lorsqu'il est entré en vigueur. Depuis 2006, le Malawi présente des rapports annuels à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et participe à la Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, sans oublier les rapports biennaux qui l'accompagnent, déposés à l'Instrument International de traçage, adopté en 2005.

Parmi les autres instruments clefs, il y a notamment le Protocole relatif aux armes à feu, qui est entré en vigueur en 2005 et qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, laquelle est entrée en vigueur en 2003, et le Traité sur le commerce des armes, qui est entré en vigueur en 2014 et dont le Malawi est signataire. En juin, le Malawi a participé à la troisième Conférence d'examen du Programme d'action à New York, et le pays s'efforce actuellement de mettre en œuvre les résultats de la Conférence.

Au niveau régional, le Malawi a signé en 2002 le Protocole relatif au contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dont la mise en œuvre est coordonnée par l'Organisation de coopération régionale des chefs de police de l'Afrique australe.

Au niveau national, le Malawi a mis en place en 2006 son centre national de liaison pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, lequel coordonne toutes les questions relatives aux armes légères au Malawi. Le Centre national de liaison regroupe la police et les forces de défense du Malawi, les Ministères de l'intérieur et des affaires étrangères et plusieurs autres ministères et administrations gouvernementales, ainsi que des organisations de la société civile. Le Malawi a également élaboré un plan d'action national, ainsi qu'une politique sur le contrôle et la gestion des armes à feu et des munitions en 2013, avec l'appui du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre. Il s'agit toujours d'un document essentiel de politique générale qui définit une feuille de route sur les ambitions du Malawi en matière de contrôle des armes légères. En 2017, le Malawi a instauré le système de marquage de toutes les armes appartenant à la police, qui s'étendra ensuite aux armes à feu détenues par des civils.

En conclusion, le Malawi s'associe aux autres États Membres pour mettre l'accent sur des mesures adaptées à la problématique femmes-hommes afin d'enrayer la prolifération des armes légères et de petit calibre et la violence qui y est liée, et notre pays veillera à assurer la pleine participation et représentation des femmes dans les programmes de contrôle des armes et les processus diplomatiques.

M. Sanda (Niger) : Le Niger souhaite apporter une contribution à titre national dans le cadre de l'interdiction de l'emploi de certaines armes conventionnelles dans le monde.

Dans le cadre du désarmement, la communauté internationale cherche non seulement à éliminer la production de toutes les armes de destruction massive mais aussi à maîtriser la production, la vente, l'emploi et le commerce des armes conventionnelles compte tenu de la nécessité pour tous les États de sauvegarder la paix et la sécurité internationale.

L'Afrique de l'Ouest et le Sahel continuent d'être gravement touchés par la fabrication incontrôlée et la prolifération des armes à feu et des munitions à causes des conflits armés et de leurs répercussions dans ces régions. Le Niger est dans une région caractérisée par la présence de groupes extrémistes ainsi que les multiples groupes et bandes armés bénéficiant de l'insécurité dans la région nord-ouest et nord-est du Sahel mais aussi dans la région du bassin du Lac Tchad.

Cela illustre à juste titre la complexité du contrôle des armes. Celles-ci se répandent en Afrique de l'Ouest et au Sahel et alimentent le terrorisme et le grand banditisme. À cela, il faut ajouter de nombreux conflits et tensions liés à la rareté des ressources naturelles dans un contexte où la vulnérabilité climatique, les conflits fonciers et pastoraux, le phénomène de la migration irrégulière combinés aux enjeux sécuritaires, économiques, sociaux et politiques sont des facteurs susceptibles de fragiliser la paix sociale.

Ainsi, pour manifester sa volonté de promouvoir le désarmement général et le développement, par la construction d'un monde à l'abri de la peur et du besoin, le Niger a signé la quasi-totalité des instruments juridiques régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Au plan national, le Niger dispose depuis 1994 d'une Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites chargée de l'application au plan nationale de tous les traités, accords, conventions et résolutions sur les armes auxquels notre pays a souscrit. Cette institution, qui est directement rattachée au Cabinet civil de la Présidence de la République, a d'ores et déjà élaboré et fait adopter plusieurs textes législatifs internes de mise en œuvre des traités de désarmement. Elle a également au plan opérationnel conduit plusieurs projets de déminage/dépollution et de collecte d'armes illicites avec plus de 1800 armes récupérées, 100 mines anti-char, 960 mines anti-personnel déterrées et détruites et plus de 19 000 munitions collectées.

Au-delà de la lutte contre la circulation et la prolifération des armes illicites, cette commission nationale s'attelle au respect par notre pays de ses engagements vis-à-vis de ces traités de désarmement, à travers notamment la sensibilisation, le plaidoyer, la collecte des armes illicites, le contrôle et la sécurisation des armes légales, l'élaboration de lois internes, le déminage des zones minées du pays, la mise en œuvre de toutes les résolutions, décisions et recommandations sur les armes légères de 2001, l'Instrument international de traçage des armes, le programme mondial de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les armes à feu etc.

Toujours dans le domaine du désarmement concernant les armes classiques ou conventionnelles, le Niger est partie, entre autres, à la Convention de l'ONU sur l'interdiction de l'emploi des armes à sous-munitions de 2008 que le Niger est l'un des premiers pays africains à avoir ratifiée en 2009; au Traité des

Nations Unies sur le commerce des armes de 2013, en vue d'un commerce plus responsable des armes, signé par le Niger le 23 mars 2014 et ratifié le 24 juillet 2015.

Il convient de noter que le Niger a également ratifié les cinq Protocoles additionnels à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination de 1980. Le Niger est également État partie à toutes les recommandations et résolutions sur les armes dont la Résolution 1540 (2004).

Le Niger maintient toujours un partenariat actif avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement. Mon pays est également actif dans le cadre du programme de sécurisation et de gestion des stocks d'armes des arsenaux nationaux des forces de défense et de sécurité nationale.

Pour conclure, Monsieur le Président, le Niger se félicite des résultats enregistrés par le Traité sur le commerce des armes et plaide pour l'universalisation de ce traité en vue de lutter plus efficacement contre le commerce illicite des armes légères dans toute sa forme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.39.

M. Rodrigo (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : L'utilisation massive d'armes classiques continue d'entraîner de très lourdes pertes en vies humaines et d'autres conséquences désastreuses dans le monde entier. Le commerce illicite et l'utilisation non réglementée de ces armes, en particulier lorsqu'elles sont aux mains d'acteurs non étatiques, constituent une grave menace pour la sécurité mondiale et mettent en péril la vie de populations partout dans le monde. Sri Lanka est donc profondément attachée à la lutte contre le commerce illicite et la prolifération non réglementée de ces armes.

Sri Lanka considère la Convention sur certaines armes classiques comme un instrument juridique important qui contribue à protéger les civils et les combattants des effets traumatiques excessifs et de l'impact aveugle des armes classiques, tout en prenant en compte les préoccupations légitimes des États en matière de sécurité.

Sri Lanka reste attachée à la prévention, la réduction et l'élimination du commerce illicite des armes

légères et de petit calibre. Ces échanges commerciaux sont souvent des facteurs de déplacements forcés des civils, et ils constituent des violations massives des droits de l'homme. En tant que pays signataire du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, Sri Lanka a mis en place une commission nationale de lutte contre la prolifération des armes illicites de petit calibre. Nous devons nous efforcer de créer les conditions nécessaires pour résoudre le problème des armes de petit calibre illicites dans toutes ses dimensions.

Chacun sait que les armes à sous-munitions font peser de graves menaces humanitaires et engendrent de sérieuses répercussions sur la société et le développement. Par leur nature et leur mode de déploiement, ces explosifs frappent sans discrimination et ne peuvent distinguer un objectif militaire d'un civil. Il s'agit là d'une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international humanitaire. Par ailleurs, le grand danger que ces armes représentent vient de leur longévité, puisqu'un grand nombre d'entre elles deviennent, de fait, des mines terrestres, qui peuvent tuer et mutiler sans discrimination bien après la fin des conflits.

Sri Lanka tient toujours résolument à mettre fin à l'usage et à la prévalence de ces armes destructrices et inhumaines qui frappent à l'aveugle. À cet égard, nous réaffirmons l'importance de la Convention sur les armes à sous-munitions, à laquelle Sri Lanka a adhéré en mars. Ayant déjà adhéré à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, nous sommes impatients de mettre un même engagement et une même volonté d'agir au service de l'ambition d'éliminer les armes à sous-munitions.

Le mois dernier, Sri Lanka a assuré la présidence de la neuvième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions et, conformément à la pratique établie, nous prenons cette année l'initiative, en tant que Président, de présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.39, intitulé « Application de la Convention sur les armes à sous-munitions ». Nous notons avec satisfaction la hausse du nombre d'auteurs du projet de résolution cette année, puisqu'il s'élève aujourd'hui à 35. L'universalisation de la Convention est importante pour atteindre l'idéal à long terme d'un monde exempt d'armes à sous-munitions.

Sri Lanka réitère sa volonté de régler le problème des armes classiques et réaffirme son plein appui

et son attachement sans réserve au cadre juridique multilatéral en ce sens. Nous rappelons la nécessité d'une action collective concertée pour la réduction du commerce illicite des armes légères et de petit calibre et l'élimination des armes à sous-munitions. Ma délégation appelle de ses vœux un dialogue réel et constructif sur ces questions au cours de ce débat thématique.

M^{me} Arcilla (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent aux déclarations faites par le représentant du Viet Nam (voir A/C.1/73/PV.17) et la représentante de l'Indonésie (voir A/C.1/73/PV.16), au nom de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) et du Mouvement des pays non alignés respectivement. Je voudrais au nom des Philippines souligner les points suivants.

Chaque année, des millions de personnes dans le monde souffrent des effets directs et indirects de la faible réglementation du commerce des armes et du trafic illicite des armes à feu. Les Philippines connaissent bien ce phénomène. La prolifération des armes classiques a contribué à la violence et à l'instabilité dans de nombreuses régions du monde. Compte tenu de la hausse alarmante des cas de violence armée dans le monde, les Philippines estiment qu'une réglementation stricte des armes classiques, notamment des armes légères et leurs munitions, pièces et composantes, devrait être rigoureusement appliquée.

En ce qui concerne la Convention sur les armes à sous-munitions, nous avons le plaisir d'annoncer que les Philippines ont ratifié le traité, ce qui engage notre pays à ne jamais employer, produire, stocker ou transférer d'armes à sous-munitions. Les Philippines sont conscientes de l'impact aveugle de ces armes sur le personnel militaire, les combattants et les civils. Nous exprimons notre solidarité aux autres pays qui souffrent des mêmes maux.

Le Traité sur le commerce des armes établit des normes internationales pour le commerce mondial des armes classiques. Depuis que le Traité a été proposé à l'Assemblée générale en 2006, les discussions à son sujet ont pu compter sur le soutien massif et la participation active des Philippines. Le 25 septembre 2013, les Philippines ont été le premier pays d'Asie du Sud-Est à signer le Traité sur le commerce des armes. La ratification du Traité par le Sénat philippin risque d'être une tâche colossale. Des questions se posent sur le degré de priorité qu'il faut accorder à cette ratification, compte tenu des autres problèmes urgents auxquels le pays est confronté. Des questions sur l'appui de diverses parties

prenantes, notamment les groupes de la société civile, entrent également en ligne de compte.

Au sujet du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de son Instrument international de traçage, les Philippines se félicitent des résultats de la troisième Conférence d'examen et elles s'appuieront sur les engagements qui figurent dans le document final de la Conférence (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe). À cet égard, nous sommes particulièrement favorables aux mesures suivantes : intensifier la coopération internationale en matière de marquage et de traçage afin de renforcer les capacités des personnels concernés; étudier les possibilités de créer un programme de formation/bourses d'études spécialisé sur les armes légères et de petit calibre en vue de renforcer les connaissances techniques; améliorer les processus de certification et les certificats d'utilisateur final, ainsi que les mesures juridiques d'application effective de la loi et, le cas échéant, adopter les bonnes pratiques d'autres États adaptées au contexte des Philippines; soutenir les discussions sur la création d'un modèle international de certificats d'utilisateur final; défendre le renforcement des stratégies sous-régionales et régionales de lutte contre les armes légères et de petit calibre illicites, en particulier sur la question du détournement des armes au sein de l'ASEAN; donner la priorité à la cible 16.4 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et suivre, par des mesures adéquates, les progrès notables en matière de réduction des flux financiers illicites et du trafic d'armes, de renforcement des activités de récupération et de restitution des biens volés et de lutte contre toutes les formes de criminalité organisée; et continuer de militer activement en faveur de la participation des femmes – le sexe qui ne fait pas la guerre mais qui en panse les blessures.

S'agissant des mines antipersonnel, nous réaffirmons, au cours des négociations de paix avec les groupes armés, notre attachement à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, à l'état de droit et, surtout, au droit international humanitaire, et nous ne reculons devant aucun effort visant à atténuer les souffrances que la guerre impose à nos populations.

Les Philippines poursuivent leur coopération avec la communauté internationale afin de mettre en place un régime international solide sur les armes classiques, sans jamais perdre de vue le respect de la souveraineté des États, qui sont, dans un premier temps,

les mieux placés pour juger des moyens de protéger leurs populations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.10.

M. Ghaniei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.16).

Parmi les principaux problèmes de la décennie en cours relatifs aux armes classiques, citons la surproduction, l'augmentation des transferts à l'échelle internationale et leur accumulation excessive dans certaines régions. La surproduction d'armes classiques a des conséquences néfastes sur la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, les États doivent agir de manière responsable pour réduire leur production. Surtout, étant donné que les transferts de ces armes sont malheureusement en croissance régulière depuis 2003, il faut également restreindre considérablement leurs transferts.

La situation est particulièrement alarmante dans notre région, le Moyen-Orient, où la situation en matière de sécurité est déjà compliquée. Par exemple, en plus des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, le grand arsenal d'armes classiques offensives et sophistiquées du régime israélien continue de menacer la paix et la sécurité dans cette région et ailleurs. De même, Israël est le principal bénéficiaire en montant cumulatif de l'aide étrangère des États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale. À ce jour, les États-Unis ont fourni à Israël une aide bilatérale de 134,7 milliards de dollars, dont la quasi-totalité prend la forme d'une assistance militaire. Comme le prévoit un nouveau mémorandum d'accord conclu pour la période allant de 2019 à 2028, les États-Unis se sont également engagés à fournir 38 milliards de dollars d'aide militaire à Israël. Cette aide a été conçue pour maintenir le prétendu « avantage militaire qualitatif » d'Israël sur les forces armées voisines.

Les armes qui seront achetées grâce à cette aide sont celles que le régime israélien utilise de façon systématique et à grande échelle pour tuer des civils, commettre des génocides, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, violer les normes, les règles, les règlements et les principes fondamentaux du droit international, et bafouer les principes de la moralité et

de l'humanité. Plus de 200 manifestants palestiniens ont été tués par ces armes lors de la Grande Marche du retour à Gaza, y compris le meurtre atroce et délibéré de Razan al-Najjar, une infirmière palestinienne de 21 ans vêtue d'une blouse médicale qui indiquait très clairement qu'elle faisait partie du personnel soignant, ce qui interdit à tous de la prendre pour cible. Quant aux blessés, on en dénombre plus de 22 000.

Au cours de la dernière décennie, la situation au Moyen-Orient s'est aggravée, notamment à cause des hausses exponentielles des budgets militaires et des importations d'armes de certains États du golfe Persique. Un fait illustre bien cette tendance : la signature en 2017 d'un contrat d'armement de 110 milliards de dollars entre l'Arabie saoudite et les États-Unis, qui est distinct du contrat d'armement de 350 milliards de dollars sur 10 ans que l'Arabie saoudite avait signé avec les États-Unis. De même, ces dernières années, le Royaume-Uni a autorisé des exportations d'armes à l'Arabie saoudite à hauteur de 4,7 milliards de livres sterling.

Ces trois dernières années nous ont montré que les armes fabriquées dans les pays occidentaux ont été employées par l'Arabie saoudite pour tuer des centaines de milliers de civils au Yémen. Ces actes constituent une violation flagrante du droit international humanitaire et sont de tristes exemples de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Les pays qui fournissent des armes à l'Arabie saoudite se rendent coupables de crimes de guerre. Ils doivent mettre un terme à ces transferts d'armes qui sèment l'instabilité.

Tout ce qui vient d'être évoqué n'est que la partie émergée de l'iceberg s'agissant des conditions de sécurité, des dépenses militaires et de l'importation d'armes dans notre région. Je tiens à souligner que nous devons œuvrer de concert pour réduire les dépenses militaires mondiales et favoriser une production et un transfert des armes classiques responsables afin de répondre aux besoins réels des États en matière de sécurité.

J'aimerais, pour terminer, présenter le projet de décision A/C.1/73/L.10, intitulé « Missiles », déposé conjointement par l'Égypte, l'Indonésie et l'Iran, et j'espère que, comme les années précédentes, il sera adopté sans vote.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.32.

M. Diarra (Mali) : La délégation malienne souscrit aux déclarations faites par les représentants du Maroc, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.16), et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.16).

Il est reconnu que les foyers de tension sont alimentés principalement par le flux, très souvent illicite, des armes, qu'elles soient conventionnelles ou non. Le cas particulier des armes légères et de petit calibre (ALPC) est une source de grande préoccupation pour mon pays le Mali ainsi que ceux du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Les ALPC, comparées aux armes dites de destruction massives, paraissent peu sophistiquées. Pour autant, le désastre qu'elles causent, au vu du nombre impressionnant de décès et de blessures physiques enregistré chaque année, sans compter les autres traumatismes qui impactent négativement la vie des communautés, leur vaudrait le qualificatif d'armes de destruction massive.

Pour cette raison, les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ayant très tôt compris les enjeux de la maîtrise de la circulation des ALPC pour la sécurité et la paix dans leur région, avaient dès octobre 1998, institué le moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest qui a été érigé par la suite en Convention sur les armes légères et est entrée en vigueur en 2009. Parallèlement à cette initiative, l'honneur est échu au Mali de présenter chaque année au nom des États membres de la CEDEAO, une résolution intitulée « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre ». (A/C.1/73/L.32), Les enjeux qui ont prévalu pour son introduction initiale sont, hélas, toujours d'actualité. C'est pourquoi nous demandons à l'ensemble des délégations d'accompagner cette adoption par consensus.

Au nombre des initiatives sous-régionales, il me plaît de rappeler que les pays du G5 Sahel ont créé une force conjointe qui vise à fédérer les efforts et actions des cinq pays concernés, en vue de lutter efficacement contre les groupes terroristes et narcotrafiquants en tout genre, y compris d'armes, qui écument notre sous-région. Cette approche concertée permettra à terme de restaurer un environnement sécuritaire permettant de faire prospérer les actions de développement socioéconomique portées par le G5 Sahel et ses partenaires.

À l'échelle du continent africain, la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères ainsi que de la Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre sont autant d'outils qui devraient permettre d'endiguer le flux incontrôlé des ALPC.

Au niveau national, le Gouvernement malien a pris plusieurs initiatives et mesures devant contribuer au désarmement : au plan normatif, mon pays a adopté une législation forte sur le régime des armes et munitions en République du Mali qui fixe les conditions de détention d'armes à feu et leurs munitions; au plan institutionnel, le Mali s'est doté d'un Secrétariat permanent de la lutte contre la prolifération des armes légères qui est notamment chargé de coordonner les actions des différents services de l'État engagés dans la lutte contre la prolifération des armes légères. Cette structure conduit plusieurs activités, en parfaite intelligence avec les organisations de la société civile et le secteur privé.

Dans le cadre du processus de paix en cours dans mon pays, les mouvements signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger sont engagés avec le Gouvernement, dans un processus de désarmement, démobilisation et réintégration qui contribuera entre autres à un meilleur contrôle de la circulation des armes légères sur le territoire national.

Convaincu du rôle central du multilatéralisme dans le processus de désarmement afin de consolider la sécurité et la paix internationales, le Mali est partie à plusieurs instruments internationaux, notamment le Traité sur le commerce des armes, la Convention sur les armes à sous-munitions, et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Pour terminer, ma délégation plaide pour une coopération responsable dans le cadre de la mise en œuvre de toutes les conventions internationales.

M. Kazi (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés au titre de ce groupe de questions (voir A/C.1/73/PV.16).

Le Bangladesh demeure déterminé à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la

Convention sur certaines armes classiques et de ses protocoles, auxquels il est partie. Nous saluons le travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, qui a abouti à l'adoption par consensus de ses rapports, y compris les principes directeurs éventuels.

Le Bangladesh prend acte des résultats prospectifs de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe). Nous prenons note des modestes progrès réalisés dans la lutte contre les munitions des armes légères et de petit calibre dans le contexte du Programme d'action. La question des nouvelles technologies de fabrication et de marquage des armes légères et de petit calibre doit être abordée compte tenu des contraintes particulières auxquelles sont confrontés les pays en développement et les pays les moins avancés.

En tant que signataire du Traité sur le commerce des armes, le Bangladesh souligne les effets de renforcement mutuel de la coordination et des synergies entre les instruments pertinents. Nous réaffirmons que le Programme d'action peut contribuer à la réalisation des objectifs pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Bangladesh demeure préoccupé par les pertes subies par nos soldats de la paix du fait de l'emploi sans discrimination d'engins explosifs improvisés par des acteurs non étatiques dans certaines missions. De telles attaques équivalent à la commission des crimes les plus graves au regard du droit international. Il est essentiel d'accorder davantage d'attention aux services de renseignement des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et de renforcer l'appui à la lutte antimines par les missions de maintien de la paix de l'ONU, notamment par le déploiement de compétences et de matériel supplémentaires.

Le Bangladesh est de plus en plus préoccupé par les conséquences humanitaires de l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées, y compris celles qui ont de larges champs d'action. Nous nous joignons à d'autres États pour demander l'adoption éventuelle d'une déclaration politique qui aborderait cette question.

Le Bangladesh demeure préoccupé par la poursuite de l'emploi des mines antipersonnel, notamment au Myanmar voisin. Dans le rapport de ses conclusions détaillées présenté à la Troisième

Commission la semaine dernière (A/HRC/39/CRP.2), la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar a documenté l'utilisation de mines terrestres par des acteurs étatiques et non étatiques dans les États kachin, shan et rakhine du Myanmar depuis 2011, avec souvent des conséquences mortelles.

En ce qui concerne la situation dans l'État rakhine depuis août 2017, le rapport indique que

« la mission a des motifs raisonnables de conclure que des mines terrestres ont été posées par le Tatmadaw, tant dans les régions frontalières que dans le nord de l'État rakhine, dans le cadre des « opérations de déminage » avec l'effet prévu ou prévisible de blesser ou tuer des civils rohingya qui fuient au Bangladesh. En outre, il semble probable que de nouvelles mines antipersonnel ont été placées dans les zones frontalières dans le cadre d'une stratégie délibérée et planifiée visant à dissuader les réfugiés rohingya de tenter de retourner au Myanmar » (*ibid.*, par. 1214).

Les autorités du Myanmar ont la responsabilité de rendre compte de ces conclusions et de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour assurer le déminage, décréter un moratoire sur la production de mines terrestres et faire en sorte qu'il n'y ait plus de victimes civiles. Au cours de sa visite au Myanmar en mai, l'Envoyé spécial pour la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel a demandé au Myanmar d'y adhérer, quels que soient les conflits armés sur son territoire, et nous appuyons cet appel.

Le Bangladesh s'aligne sur la position selon laquelle les États ont le droit souverain d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de conserver des armes classiques et leurs composants pour des raisons de sécurité et de légitime défense. Nous soulignons également qu'aucune mesure coercitive unilatérale ne doit être imposée sur le transfert de ces armes. Toutefois, nous continuons d'exhorter tous les États Membres responsables à restreindre les transferts d'armes, y compris les armes légères et de petit calibre, dans les situations où ces armes sont ou peuvent être utilisées pour commettre des actes de génocide, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Les preuves dignes de foi fournies par la mission d'enquête susmentionnée sur les crimes atroces commis contre les Rohingyas déplacés de force de l'État rakhine, au Myanmar, devraient constituer un cas particulier à cet égard.

M. Emiru (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Royaume du Maroc (voir A/C.1/73/PV.18) et la représentante de l'Indonésie (voir A/C.1/73/PV.16) au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés respectivement.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue de menacer la paix, la sécurité et la stabilité internationales. L'accumulation excessive et la disponibilité généralisée de ces armes demeurent une source de grave préoccupation, en particulier pour les pays touchés par des conflits et des guerres civiles. En outre, elles continuent de poser un défi de taille à l'exécution des mandats des missions de maintien de la paix, à la fourniture de l'aide humanitaire et à la protection des civils.

C'est précisément pour cette raison que la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux et des obligations conventionnelles en matière de lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre reste essentielle. À cet égard, nous nous félicitons du succès de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe). L'Éthiopie demeure attachée à la pleine application du Programme d'action.

À titre national, mon pays s'attache à créer des cadres juridiques pour réglementer le respect des normes, sensibiliser davantage le public et améliorer les mesures opérationnelles entre les forces de répression, afin de faciliter la coordination et la coopération interorganisations pour prévenir la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Malgré ces efforts nationaux, les conflits environnants et la porosité des frontières ont accru notre vulnérabilité face à la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites dans le pays. En coopération avec les communautés locales dans différentes régions du pays, la Commission de la police fédérale éthiopienne a réduit cette année un nombre sans précédent d'armes illégales. Il s'agit en effet d'une question pressante qui risque de générer l'instabilité en affectant négativement des vies humaines et en entravant le développement socio-économique du pays.

Bien entendu, les efforts nationaux doivent être complétés par des initiatives régionales et sous-régionales. C'est pourquoi nous appuyons les efforts

déployés par l'Union africaine et les organisations sous-régionales pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. L'initiative prise par les chefs d'État de l'Union africaine d'adopter le projet « Faire taire les armes d'ici 2020 » est une autre mesure encourageante qui contribue à faire progresser la stratégie régionale de lutte contre les problèmes causés par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Toutefois, cette stratégie doit être complétée par un appui technique et financier continu et soutenu aux niveaux national et régional.

Une autre question qu'il convient de souligner est la nature transfrontalière et internationale du défi. Nous pensons que cela exige une réponse multilatérale qui complète les mesures prises au niveau national par les États Membres. À notre avis, il importe d'examiner les multiples facettes de l'appui direct et indirect que reçoivent les terroristes et d'adopter un mécanisme global pour traiter les questions liées à l'accès de ces groupes aux armes classiques. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, connue sous le nom de Convention d'Ottawa, est une autre convention importante à laquelle mon pays est partie. L'Éthiopie a déclaré avoir achevé la destruction de ses stocks de mines antipersonnel avant la date limite. Toutefois, le manque de matériel à cette fin, les problèmes de capacité et le manque de fonds suffisants entravent l'exécution du programme prévu conformément à l'article 5 de la Convention. Par conséquent, l'appui de la communauté internationale est indispensable pour accomplir pleinement la tâche envisagée.

Enfin, nous voudrions réaffirmer que l'Éthiopie reste déterminée à lutter contre la prolifération accrue des armes classiques, en particulier des armes légères et de petit calibre illicites, et elle appelle toutes les parties prenantes à œuvrer collectivement pour réduire les effets dévastateurs que ces armes ont sur la vie humaine et la civilisation.

M. Escalante Hasbún (El Salvador) (*parle en espagnol*) : En ce qui concerne les questions à l'examen, la prévention, la lutte et l'élimination de la fabrication et du trafic d'armes classiques, figurent naturellement parmi les priorités d'El Salvador, étant donné que la criminalité et la violence causées par ces armes provoquent des dommages et ont des effets négatifs dans diverses régions, et aussi en raison des liens existant entre ces armes et les formes actuelles et nouvelles de criminalité organisée. Nous pensons donc que l'inaction

dans la mise en place de contrôles internationaux ne fait qu'exacerber ces fléaux. Par conséquent, la communauté internationale doit assumer sa responsabilité. Pour ce faire, il est essentiel que des mesures efficaces soient prises pour prévenir les transferts internationaux illicites d'armes classiques, les violations graves des normes internationales relatives aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que les violations des sanctions et embargos imposés par le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, nous appuyons le maintien de l'accent mis sur la prévention de leur détournement par la mise en œuvre et le renforcement des règlements de transfert et des systèmes de contrôle, tout en garantissant un enregistrement approprié et une autorisation en bonne et due forme des utilisateurs finals, sans négliger de prévenir leur fabrication illicite. Nous nous félicitons du document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe), qui s'est tenue ici cette année, et nous nous félicitons que le Programme ait reconnu pour la première fois l'importance d'inclure les munitions. Cette inclusion renforcera son application et garantira que le Programme d'action reste en phase avec la réalité.

Nous appuyons le rôle essentiel du contrôle des munitions en tant que condition préalable à un contrôle efficace des armes classiques, et nous estimons que les unes et les autres devraient être traitées comme les éléments complémentaires d'une chaîne de produits. Par conséquent, une approche partielle ne produira que des résultats partiels.

En outre, concernant la question du Traité sur le commerce des armes, nous pensons que le Traité répond à la nécessité de mettre fin aux transferts irresponsables et non réglementés d'armes qui alimentent les conflits et les violations des droits de l'homme et freinent le développement de nos pays. Il importe de souligner que l'universalisation du Traité est essentielle pour accomplir cette tâche. La coopération et le soutien mutuel entre les différents acteurs impliqués dans ce processus est un aspect essentiel de la bonne application du Traité. Sa pleine application exige également le maintien d'un échange continu d'expériences, de connaissances, de technologies et de bonnes pratiques, mais, surtout, elle exige que tous les acteurs travaillent

dans la transparence et en vue de mettre fin une fois pour toutes à cette souffrance.

El Salvador se félicite des résultats de la quatrième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes et réaffirme son appui à l'application correcte et à l'universalisation du Traité. Nous nous félicitons des récentes adhésions et appelons les pays qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer sans plus tarder.

L'utilisation de drones armés cause d'importants dommages aux communautés, des pertes en vies humaines, des blessures, la destruction de biens, des dommages psychologiques et le déplacement de personnes. Nous appelons à leur utilisation transparente, car l'utilisation irresponsable des drones contredit clairement les règles du droit international et du droit international humanitaire. Nous condamnons les pratiques irresponsables dans l'utilisation des drones armés et convenons que cette question doit être abordée, au moyen de normes internationales appropriées et efficaces, afin de prévenir les dommages causés par ces drones.

En conclusion, pour El Salvador, la possibilité qu'une machine soit chargée de décider de mettre fin à la vie d'une personne est très préoccupante et pose des problèmes éthiques et juridiques considérables. À cet égard, nous condamnons l'emploi d'armes létales autonomes et nous regrettons que, lors de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue cette année, aucun accord substantiel n'ait pu être trouvé sur cette question. Nous espérons que les délibérations de l'année prochaine donneront de meilleurs résultats. Ce qu'El Salvador souhaite en la matière, c'est de voir adopter avec succès un instrument juridiquement contraignant qui permette la surveillance de ces armes et garantisse le respect des droits de l'homme et le bien-être de tous.

M. Matala (Zambie) (parle en anglais) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Maroc (voir A/C.1/73/PV.18) et la représentante de l'Indonésie (voir A/C.1/73/PV.16) au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement.

La Zambie demeure gravement préoccupée par l'effet mortel des armes légères sur la race humaine. Ces armes tuent une personne toutes les deux minutes

quelque part dans le monde, soit en raison des troubles civils qui sévissent dans certains pays, dont la plupart des victimes sont des civils, soit du fait de la criminalité, ce qui signifie que, durant le temps qu'il me faut pour faire cette déclaration, quelqu'un sera tué par balle, quelque part dans le monde. Ces décès sont, dans de nombreux cas, causés par des armes légères et de petit calibre illicites provenant de diverses sources, notamment le courtage illicite, les restes de conflits, la fabrication illicite, les détournements clandestins en provenance de stocks militaires et policiers, la contrebande et le vol.

Au niveau régional, les statistiques sur l'impact terrible de la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique indiquent que ce phénomène constitue l'un des principaux obstacles au développement du continent. Au cours des 50 dernières années, l'Afrique a enregistré non moins de 5 millions de morts attribuées aux armes légères et de petit calibre. Ces décès ont été causés par les quelque 30 millions d'armes à feu qui se trouvent sur le continent.

Les armes légères et de petit calibre ont de graves répercussions sur la trajectoire du développement sociopolitique et économique de l'Afrique, ce qui nuit à la capacité des gouvernements de fonctionner efficacement. De même, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects porte atteinte au respect du droit international des droits de l'homme et vient en aide au terrorisme et aux groupes armés illégaux. Nous soulignons donc la nécessité d'appliquer pleinement et efficacement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage dans la lutte mondiale contre toutes les formes de violence et de criminalité, notamment le terrorisme.

La Zambie appelle à promouvoir une coopération internationale efficace et durable et à aider les États en retard dans la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage. Outre les organismes compétents des Nations Unies et les organisations sous-régionales et régionales, les États sont encouragés à coopérer avec la société civile pour mettre à profit leur expérience, leurs compétences et leurs meilleures pratiques dans la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.

Il existe un lien symbiotique entre la paix et le développement durable. Le développement n'est pas durable sans paix, et la paix n'est pas durable

sans développement. La mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage conduira certainement à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 16 et la cible 16.4 de développement durable. Le commerce illicite a des incidences non seulement sur la réalisation de l'objectif 16 de développement durable, mais aussi sur les objectifs liés à la paix, à la justice et au renforcement des institutions, à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique, à la santé, à l'égalité des sexes et à la sécurité des villes et des communautés. Nous souhaiterions donc une coordination étroite entre les autorités nationales responsables de la planification et de la mise en œuvre des politiques et programmes concernant les armes légères et de petit calibre illicites ainsi que de l'établissement de rapports en la matière et celles responsables du développement durable.

La Zambie se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, qui contribue à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales et régionales. Une application rigoureuse des dispositions du Traité contribuerait à réduire les flux d'armes classiques vers les zones de forte tension ou de grande instabilité, de même que les atteintes systématiques aux droits de l'homme commises par les gouvernements, les organisations terroristes et de criminalité transnationale. Nous appelons donc les États parties au Traité sur le commerce des armes à se conformer strictement à l'article 6 du Traité concernant l'interdiction des armes classiques et de leurs pièces, si l'on veut que la paix véritable règne.

En conclusion, la Zambie souhaite saluer l'initiative de la Commission de l'Union africaine, « Faire taire les armes d'ici 2020 ». La feuille de route de l'Union africaine pour le traitement des armes contribuera à la paix et à la sécurité sur le continent. Le succès de cette feuille de route sera un atout majeur pour l'Afrique, en particulier pour les pays qui continuent de connaître des conflits.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord dire que nous appuyons le programme de désarmement du Secrétaire général, en particulier son appel en faveur d'un désarmement qui sauve des vies en réduisant l'incidence humanitaire des armes classiques.

Durant la présidence japonaise de la quatrième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, les parties prenantes ont approfondi le débat de fond sur l'application effective du Traité, la transparence

et l'établissement de rapports, et l'universalisation de cet instrument. Un débat thématique a permis de mettre un coup de projecteur sur le problème du détournement. Le Japon se fait l'écho des États parties au Traité en appelant à davantage de dialogue avec l'industrie de l'armement, car cette dernière joue un rôle important dans la prévention du détournement.

Faisant fond sur l'élan du processus de la quatrième Conférence des États parties, le Japon, en sa qualité de coprésident du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité et de membre du Comité de sélection du fonds de contributions volontaires, continue d'œuvrer pour que l'objectif de 100 États parties soit atteint et même dépassé. Avec l'aide des États et des organisations de la société civile, nous allons collaborer avec les régions qui comptent des États qui ne sont pas encore parties au Traité, notamment la région Asie-Pacifique. Je souhaite la bienvenue au tout dernier signataire, la Guinée-Bissau, qui est devenue le quatre-vingt-dix-neuvième État partie, et j'attends avec intérêt d'accueillir les États qui ont indiqué avoir engagé des procédures nationales en ce qui concerne le Traité. Il convient de mentionner que le site Web du Traité, qui vient de faire peau neuve, est plus accessible et plus convivial pour les nouveaux membres. Le Japon, qui est un des nombreux coauteurs du projet de résolution relatif au Traité sur le commerce des armes (A/C.1/73/L.8), dirigé par la Lettonie, invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait à appuyer et à coparrainer ce projet de résolution.

La très grande disponibilité des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions est un facteur clef de la violence armée et des conflits. À cet égard, le Japon se félicite de l'adoption du document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) et est prêt à travailler avec les États à la préparation de la Réunion biennale des États de 2020 en vue d'examiner les principales difficultés et possibilités concernant la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage aux niveaux national, régional et mondial.

Pour faciliter le passage des paroles aux actes, j'invite tous les États Membres à appuyer le projet de résolution A/C.1/73/L.63 intitulé « Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects », déposé par l'Afrique du Sud, la Colombie et le Japon, afin qu'il puisse cette année encore être adopté par consensus.

L'année dernière a marqué le vingtième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la

signature de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Il y a encore beaucoup à faire pour atteindre notre important objectif d'un monde sans mines d'ici à 2025. Le Japon appelle à un soutien international à la lutte antimines dans les domaines humanitaire, du développement et de la sécurité humaine. Afin de mener à bien divers projets de déminage, d'assistance aux victimes, d'éducation à la réduction des risques et autres, le Japon a versé plus de 32 millions de dollars au cours de l'exercice 2017. Le Japon souhaite la bienvenue à présidence afghane alors que nous nous réunirons de nouveau le mois prochain à Genève pour la dix-septième Assemblée des États parties à la Convention, qui sera la dernière occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Plan d'action de Maputo (2014-2019), avant la quatrième Conférence d'examen de la Convention en novembre 2019 à Oslo.

Le Japon prend très au sérieux les conséquences humanitaires des bombes à sous-munitions et s'emploie à éliminer les munitions non explosées et à apporter un soutien aux personnes touchées. Depuis 1998, nous sommes venus en aide à 40 États dans diverses régions et avons consacré près de 757 millions de dollars à des projets de lutte contre les mines et les munitions non explosées. Dans ce contexte, nous nous sommes félicités du débat qui a eu lieu durant la huitième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions le mois dernier. Les participants ont passé en revue les progrès et les défis concernant le déminage des zones polluées, la destruction des stocks et l'éducation à la réduction des risques. Le Japon a pris une part active au débat sur l'universalisation du Traité, sur un cadre de coopération et d'assistance pour apporter un appui adéquat aux survivants et à leurs communautés, sur la transparence, sur les mesures d'application nationale et sur l'assistance à la mise en œuvre. Le Japon souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, Sri Lanka et la Namibie, et se félicite tout particulièrement que Sri Lanka ait été désignée pour présider la neuvième Réunion des États parties, qui se tiendra l'année prochaine.

Il a beaucoup été question des systèmes d'armes létaux autonomes dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Le Japon estime qu'une approche technique, dans laquelle les humains participent à la conception, et une approche humaine, dans laquelle les humains participent directement aux opérations, présentent toutes deux des avantages et des inconvénients, et nous devons trouver la meilleure combinaison des deux dans le cadre de nos discussions futures. À cet égard, nous attendons avec intérêt les

débats qui auront lieu à la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention le mois prochain à Genève.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'importance de la mise en œuvre, de l'interaction et de l'initiative.

M. Tituaña Matango (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.16). Nous souscrivons également à la déclaration sur les armes explosives dans les zones peuplées, faite par la représentante de l'Irlande au nom de plusieurs États (voir A/C.1/73/PV.18).

Fidèle à son engagement en faveur du désarmement et de la paix universelle et dans le strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, l'Équateur réaffirme son ferme attachement à la Convention sur les armes à sous-munitions. Dix ans après l'adoption de cet instrument international, nous estimons que son universalisation est une priorité et nous appelons donc à la réalisation de cet objectif. De même, nous condamnons l'utilisation de ces armes atroces, où que ce soit et par qui que ce soit, car elles sont particulièrement cruelles et nuisibles, notamment pour les groupes les plus vulnérables.

L'Équateur exprime également son plein appui à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. À cet égard, mon pays tient à souligner l'objectif qu'il s'est fixé de transformer ses frontières en lieux de rencontre et d'intégration efficaces et sûrs, grâce à ses propres projets de développement et à ceux qu'il partage avec les pays voisins.

Mon pays souligne l'importance du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage, en tant qu'élément de référence international et principal cadre universel et consensuel pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous soulignons notre engagement à mettre en œuvre le Programme aux niveaux national, régional et mondial et à respecter les dispositions relatives à sa mise en œuvre convenues dans les documents finals de ses conférences d'examen.

L'Équateur est partie au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Mon pays se déclare également préoccupé par l'emploi, le développement et le perfectionnement des drones et des armes létales autonomes, et nous condamnons leur utilisation. Nous pensons que la communauté internationale devrait poursuivre son débat sur cette question et sur les systèmes d'armes létaux autonomes, y compris l'interdiction de ce type d'armes. Nous appuyons donc les travaux menés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques dans ce domaine, et nous pensons que se contenter de réglementer le commerce international de ces armes n'est pas suffisant.

Enfin, mon pays continue d'étudier sa décision en ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes, en raison du fait que le deux poids, deux mesures dans son application pourrait conduire à une politisation de cet instrument. La délégation équatorienne avait mis les autres pays en garde contre ce problème dès les négociations sur le Traité.

M. Petchezi (Togo) : Avant tout propos, qu'il me soit permis de m'acquitter du devoir de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre nomination à la tête de la Première Commission, puisque c'est la première fois que le Togo intervient depuis le début de nos travaux. Soyez assurés, Monsieur le Président, du soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre mission.

Je souhaiterais également indiquer que mon pays reste solidaire des déclarations faites respectivement par le Maroc, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.18), et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.16), sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de cette session.

Ma délégation salue le rapport du Secrétaire général (A/73/168) qui fait une mise à jour sur les actions menées au niveau multilatéral pour éradiquer le fléau de la circulation des armes légères et de petit calibre (ALPC), conformément au Programme d'action que les États Membres ont adopté depuis 2001, et se félicite de son nouveau programme en faveur du désarmement dont l'approche vient nous rappeler que le désarmement est la voie royale qui doit nous mener vers un monde plus paisible.

La troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans

l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, de combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a eu lieu du 18 au 29 juin dernier, a été un jalon essentiel dans l'agenda du désarmement international. Elle nous a encore une fois permis, soit 17 ans après l'adoption de ce programme phare, de faire l'état des lieux et de réfléchir sur les voies et moyens pouvant nous permettre de mieux éradiquer le trafic de ces types d'armes qui sèment un climat d'insécurité dans nos pays et régions respectives, surtout en Afrique. On pourrait affirmer que ce rendez-vous a tenu ses promesses puisque ces assises nous ont permis d'arriver à des résultats positifs sur bien des points essentiels dans la mise en oeuvre de ce programme important, même si beaucoup de choses restent à faire.

À cet égard, je voudrais saluer, la réaffirmation dans le document final (A/CONF.192/2018/RC.3, annexe), de la reconnaissance du lien entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action sur les armes légères, dont les bases ont été jetées lors de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, qui a eu lieu à New York du 6 au 10 juin 2016. Nous saluons cette avancée qui, sans nul doute, permettra d'ancrer davantage dans nos esprits la nécessité de l'éradication de ces armes qui entretiennent un climat d'insécurité peu propice à la réalisation des objectifs de développement.

La question des munitions reste une source de préoccupation majeure pour le Togo dans la problématique des ALPC. Même si la troisième Conférence d'examen n'a pas tranché définitivement la question, eu égard aux divergences de vues des États Membres, il y a lieu de se réjouir de la mention de la question dans le document final de cette troisième Conférence, qui du reste traduit l'importance croissante qu'elle revêt pour la plupart des États. Le Togo est d'avis que la question des munitions devrait être sérieusement étudiée dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

On pourrait également se réjouir des progrès réalisés sur les questions liées à la problématique femmes-hommes ainsi qu'à l'acquisition des ALPC par les acteurs non étatiques. Toutefois le Togo reste préoccupé par la baisse des engagements dans le cadre de la coopération et de l'assistance internationale, qui

sont au coeur de ce programme d'action. En effet, à mesure que le nombre de candidats à l'assistance augmente, celui des États pourvoyeurs de cette assistance diminue. C'est le lieu ici de lancer un appel aux partenaires à redoubler d'efforts dans la fourniture de l'assistance, afin de conserver l'élan dans la lutte contre les ALPC, dont la circulation illicite annihile nos efforts de développement.

Toute proportion gardée, les ALPC pourraient être qualifiées d'armes de destruction massive dans certaines régions, eu égard aux dégâts que leur trafic engendre. Selon les statistiques, des millions d'ALPC se trouvent disséminées à travers le monde, en particulier dans les pays en développement, et leur trafic fait d'innombrables victimes. C'est pourquoi le Togo, à l'instar des autres pays, est préoccupé par l'ampleur de la situation illicite de ce type d'armes. En effet, le phénomène des ALPC compromet la paix et la sécurité, déstabilise les États et nuit à leur développement durable. Il prend un relief particulier de nos jours en Afrique de l'Ouest où ces armes servent de terreau fertile à la multiplication des crimes de tous genres, au terrorisme rampant, posant davantage de défis sécuritaires à nos États.

Le Togo est résolument engagé à combattre ce fléau sous toutes ses formes. Ainsi, conformément au Programme d'action des Nations Unies, des mesures sont prises au niveau national pour endiguer le phénomène. Au niveau sous-régional, régional et mondial, le Togo collabore avec les autres États pour contrôler la circulation des ALPC. C'est à cette fin qu'il a signé et ratifié plusieurs textes relatifs au trafic illicite des armes légères, notamment la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, le Protocole sur les armes à feu, le Traité sur le commerce des armes, et pris des initiatives en interne afin de mettre en cohérence sa législation avec tous ces instruments.

Au niveau national, de nombreuses mesures ont été prises pour lutter contre la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. La Commission nationale de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre au Togo est la cheville ouvrière de ces mesures. Cette commission, créée depuis 2001, a mené de nombreuses activités qui se résument entre autres à la sensibilisation de la population sur l'importance d'enregistrer ces armes, qu'elles soient légales ou illégales, et à la destruction

des armes saisies. À ce jour, cet exercice a entraîné la destruction de plus de 9 909 armes et 609 288 munitions, selon les statistiques de la Commission. L'identification des fabricants et distributeurs locaux des ALPC artisanales et l'enregistrement des armes détenues par les civils font également partie des actions menées. À ce jour, 5 579 armes légères ont été enregistrées suite aux séances de sensibilisation à ce titre.

Il s'agit d'actions salutaires qui contribuent à réduire l'insécurité dans le pays dont ces armes sont les principaux vecteurs. Ces actions, il faut le souligner, bénéficient du soutien du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, dont un pan des activités consiste à aider les États à avoir la maîtrise de ces armes par le renforcement des capacités. C'est le lieu de rendre un hommage au Centre pour ce rôle pivot qu'il joue dans la maîtrise de ces armements qui présentent de grands défis sécuritaires en Afrique plus qu'ailleurs.

Aussi ma délégation appelle-t-elle les États Membres à soutenir, comme ils l'ont toujours fait, et à adopter par consensus le projet de résolution annuel intitulé « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre » (A/C.1/73/L.32), présenté par le Mali au nom des pays de la CEDEAO, dont l'objectif est justement de lancer un appel à la communauté internationale pour un soutien plus accru aux pays membres de la CEDEAO dans le cadre de la lutte contre la prolifération de ces armes.

M. Seretse (Botswana) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de participer à cet important débat.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.16), et par le représentant du Maroc, au nom du Groupe des États africains (A/C.1/73/PV.18). Qu'il me soit permis à présent de faire quelques remarques à titre national.

Le Botswana demeure profondément préoccupé par le commerce, le transfert et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre dans le monde, qui aggravent souvent les conflits et ont des conséquences humanitaires et socioéconomiques négatives. Ma délégation appuie sans réserve le Programme d'action des Nations Unies et l'Instrument international de traçage qui visent à régler le problème des armes légères et de petit calibre.

Le Botswana se félicite des résultats consensuels de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action, qui s'est tenue ici à New York en juin. La Conférence a pris des décisions très importantes sur un large éventail de questions, notamment le rôle positif des femmes et des jeunes dans la prévention et le règlement des conflits. Nous lançons donc un appel à la coopération internationale et aux échanges technologiques afin de mettre en œuvre le Programme d'action dans son intégralité.

Le Botswana renouvelle son appui aux travaux de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée d'examiner la Convention sur certaines armes classiques. À cet égard, nous nous félicitons de la mise en place du Groupe d'experts gouvernementaux, qui examinera, entre autres choses, les défis liés aux nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Si certains pays peuvent promouvoir l'utilisation de ces armes et même y voir un certain intérêt, nous sommes convaincus que de telles décisions critiques impliquant l'utilisation d'armes de guerre et la mort d'êtres humains ne doivent pas être laissées aux machines et, de ce fait, ignorer le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

Nous nous félicitons de l'adoption de la déclaration sur les engins explosifs improvisés (EEI), qui contribuera à sensibiliser l'opinion aux dangers que présentent ces armes. L'utilisation d'EEI, en particulier dans les zones fortement peuplées, est déplorable, car elle entraîne le plus souvent un grand nombre de victimes civiles.

En ce qui concerne l'élimination des mines antipersonnel, le Botswana réaffirme son attachement à la Convention d'Ottawa. Si des progrès remarquables ont été accomplis sur la voie de l'élimination des mines antipersonnel, ces armes continuent de faire de nombreuses victimes, dont un nombre considérable sont, là encore, des civils. Nous espérons vivement que nous nous efforcerons tous inlassablement d'atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2025 par les États parties, à savoir l'élimination des mines terrestres, leur destruction et l'assistance aux victimes dans le monde entier.

La guerre moderne est urbanisée et se déroule en grande partie autour de zones peuplées, où divers types d'armes et de vecteurs sont souvent utilisés. L'utilisation généralisée d'explosifs dans les zones peuplées, en particulier ceux à large rayon d'impact,

frappe aveuglément et sans discrimination les civils et endommagement des infrastructures critiques comme les hôpitaux et les écoles, pour n'en citer que quelques-unes. Ces effets perdurent longtemps après les conflits et exigent souvent de grands sacrifices financiers et socioéconomiques.

À cet égard, le Botswana se félicite du communiqué de presse de la réunion régionale de Maputo sur la protection des civils contre l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées, qui s'est tenue les 27 et 28 novembre 2017 au Mozambique. Nous espérons que les recommandations adoptées à cette occasion contribueront grandement à l'éducation en matière de désarmement et au respect des normes internationales régissant la conduite en temps de guerre.

Enfin, le Botswana réaffirme son appui au droit souverain des États d'acquiescer, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de détenir des armes classiques pour assurer leur légitime défense et répondre à d'autres besoins de sécurité. À cet égard, nous saluons le commerce licite des armes classiques et soulignons également qu'il importe de s'acquiescer des responsabilités qui en découlent. Il incombe en effet aux producteurs, aux fournisseurs et à toutes les autres parties prenantes légitimes de veiller à ce que les armes classiques ne fassent pas l'objet d'une distribution non maîtrisée, car ces transferts illicites n'ont d'autre effet que d'alimenter les conflits et de provoquer d'autres problèmes de sécurité transnationale. Nous prenons acte des instruments existants, tels que le Traité sur le commerce des armes, qui vise essentiellement à réglementer le transfert et l'accumulation illicites d'armes classiques et à faire en sorte qu'ils soient endigués. Nous demandons donc instamment sa mise en œuvre équilibrée.

M. Idrizi (Albanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.18), et je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Mon pays accorde une grande importance aux traités de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, ainsi qu'aux régimes de contrôle des exportations en tant que moyens de prévenir une telle prolifération. C'est pourquoi, consciente du lien qui existe entre la sécurité et la stabilité régionales et la paix et la sécurité internationales, et consciente de toutes les répercussions négatives de la violence engendrée par la circulation illicite des armes et des armements, l'Albanie

a montré son attachement à l'universalisation et à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes.

Dans ce contexte, conformément au Traité sur le commerce des armes, aux normes de l'Union européenne en matière de transferts d'armes et au code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements, et avec l'appui constant des donateurs et des partenaires, de nombreuses mesures ont été prises tant au niveau politique que de l'application de la loi. Ces mesures comprennent l'établissement de cadres juridiques et politiques, la destruction de grandes quantités d'excédents d'armes et de munitions, le renforcement de la sécurité des stocks d'armes, la réduction du nombre d'armes illégales en possession de civils par la remise volontaire, ainsi que la sensibilisation aux dangers de l'utilisation abusive et de la détention illicite d'armes à feu.

Conformément aux obligations découlant du Traité sur le commerce des armes, le Gouvernement albanais s'est engagé à mettre en œuvre et à respecter les pactes et les accords internationaux relatifs aux armes légères et de petit calibre. Ces accords font désormais partie de notre législation nationale et sont constamment renforcés.

En tant que partie à des accords tels que le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, le document de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur les armes légères et de petit calibre et le document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles, l'Albanie a pris des engagements importants en vue de contrôler de manière responsable le transfert international d'armes. Dans ce contexte, elle a contribué à la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable, relative à la réduction du trafic d'armes et de munitions et à la lutte contre la criminalité organisée. L'Albanie a achevé, en 2016, la destruction de tous les excédents d'armes légères et de petit calibre et de munitions dont elle avait hérité, avec l'appui technique de pays tels que l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Norvège, de la Grande-Bretagne et du Canada, pour n'en citer que quelques-uns.

Le trafic d'armes à feu a également reculé, principalement en raison des modifications apportées au code pénal visant à accroître le nombre de condamnations pour trafic d'armes à feu, ainsi que de l'efficacité des forces de l'ordre, en particulier de la police nationale. En outre, une nouvelle loi sur les armes a été adoptée

en 2014 pour améliorer la maîtrise des armements et la rendre plus efficace.

L'orientation que suit la politique étrangère de l'Albanie en matière de coopération et d'appropriation régionales se reflète dans notre participation active à toutes les initiatives et organisations multilatérales actives dans la région du sud-est de l'Europe et au-delà. À cet égard, les processus de coopération et d'appui mutuel entre les pays, en particulier aux niveaux régional et sous-régional, comme le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères, revêtent une importance capitale.

Afin de mettre en œuvre la feuille de route pour un contrôle global des armes légères et de petit calibre, approuvée lors du Sommet sur les Balkans occidentaux qui s'est tenu à Londres le 10 juillet, dans le cadre du processus de Berlin, l'Albanie a élaboré un projet de plan national qui comprend un résumé de toutes les mesures concernant le contrôle des armes légères et de petit calibre et la lutte contre leur prolifération, ainsi qu'une liste des besoins et domaines dans lesquels notre gouvernement peut tirer parti d'une assistance internationale.

Une version intégrale de cette déclaration sera disponible en ligne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M^{me} Al-Sultan (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Mon pays exerce son droit de réponse suite aux allégations sans fondement formulées par le Représentant de l'Iran.

C'est le lancement de plus de 200 missiles balistiques par les milices houthistes - parrainées par l'Iran - contre mon pays qui déstabilise la sécurité et la stabilité dans la région du Moyen-Orient. Nous avons intercepté ces missiles avec succès, et les experts qui examinent leurs composants ont établi que leur origine est iranienne. Cela constitue une violation flagrante de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, qui dispose que l'Iran s'est engagé à ne pas exporter de missiles balistiques. Cependant, nous avons arraisonné un certain nombre de navires quittant l'Iran alors qu'ils transportaient des armes à destination des milices houthistes.

Les milices houthistes parrainées par l'Iran représentent une menace pour les routes de navigation,

les navires civils et les pétroliers. L'Iran fournit également un soutien logistique aux milices houthistes, notamment par la formation, le recrutement d'enfants et l'envoi d'experts militaires iraniens à Sanaa. Les milices houthistes parrainées par l'Iran pillent l'aide humanitaire et empêchent qu'elle soit livrée au peuple yéménite. Il n'est pas nécessaire de donner plus de détails. Ces preuves suffisent à condamner l'Iran et à prouver son implication et son soutien à une minorité terroriste qui partage avec l'Iran la même idéologie et les mêmes croyances, alors qu'elle ne représente qu'une petite partie de la société yéménite libre et arabe. Ces milices ont également mené un coup d'État contre le pouvoir yéménite légitime, dirigé par le Président élu, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour.

Mon pays demeure convaincu qu'une solution pacifique est le meilleur moyen de mettre fin au conflit yéménite, et nous appuyons les efforts déployés par l'ONU pour parvenir à une solution politique fondée sur la Conférence de dialogue national, l'Initiative de paix du Conseil de coopération du Golfe et la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité. La coalition arabe dirigée par le Royaume d'Arabie saoudite prend toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils contre toute attaque, tout en se désengageant et en enquêtant dans la plus grande transparence sur chaque incident survenu.

M. Aleksaev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions répondre à la déclaration faite ce matin par notre collègue ukrainien (voir A/C.1/73/PV.20). Il a accusé la Russie d'avoir prétendument agressé l'Ukraine, de transférer illégalement des armes vers l'est de l'Ukraine et d'avoir des membres de l'armée russe qui prennent directement part au conflit armé.

À cet égard, je me vois une fois de plus dans l'obligation de rappeler que la Fédération de Russie n'est pas partie au conflit interne en Ukraine et n'a rien à voir avec le sang versé dans l'est du pays. Ce sont les autorités de Kiev qui se livrent à des expéditions d'armes à grande échelle. En conséquence de quoi, des millions de personnes dans cette partie de l'Ukraine – des membres de la population que les autorités ukrainiennes ont désignés comme terroristes – souffrent.

Ces faits ont été confirmés à plusieurs reprises par la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine. Dans le même temps, les autorités ukrainiennes refusent toujours de respecter l'unique feuille de route pour le règlement du conflit et les mesures de mise en œuvre de celle-ci, ainsi que l'accord du 12 février 2015.

Nous exhortons une fois de plus nos collègues ukrainiens à cesser de porter des accusations sans fondement et à se concentrer plutôt sur le respect intégral, systématique et strict de leurs obligations.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse pour répondre aux allégations formulées par la Représentante de l'Arabie saoudite.

L'Iran n'a rien à voir avec l'agression que l'Arabie saoudite a lancée contre le Yémen il y a maintenant plus de trois ans. Cette agression est menée en toute illégalité et a tué environ 50 000 Yéménites, pour la plupart des femmes et des enfants. En poursuivant jour après jour son agression, l'Arabie saoudite viole les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire. L'Arabie saoudite cible les civils sur les marchés, lors des mariages, des cérémonies et des funérailles, ainsi que les jeunes enfants dans les cars scolaires, sans aucune retenue ni respect de ses obligations en vertu du droit international.

Je laisse donc aux représentants qui siègent à la Première Commission le soin de décider quel est le pays qui déstabilise la région. C'est l'État qui a lancé une agression contre un pays pauvre, sous prétexte que les houthistes seraient des terroristes soutenus par l'Iran. Les houthistes, comme la plupart des gens le savent, font partie du tissu et de la société du Yémen depuis plus de 1 000 ans. Comment peuvent-ils être des terroristes? Mais l'Arabie saoudite refuse de tolérer leurs demandes et veut les réprimer. Il est plus facile pour l'Arabie saoudite de les qualifier de terroristes et de lancer une agression.

Nous n'avons rien à voir avec l'agression que l'Arabie saoudite a lancée contre le Yémen. Le Yémen est soumis à un blocus maritime, aérien et terrestre complet. Le peuple yéménite souffre de la famine et son infrastructure économique s'est effondrée en raison des bombardements incessants de l'Arabie saoudite. Comment l'Iran pourrait-il aider les houthistes ou les autres Yéménites? Nous ne pouvons même pas envoyer d'aide humanitaire au Yémen, car l'Arabie saoudite a imposé un blocus total au pays et interdit l'envoi de médicaments et de nourriture.

En outre, l'Arabie saoudite essaie d'acheter de plus en plus d'armes. Elle tente de déstabiliser la région par sa politique et son attitude agressives en aidant à exporter le plus grand nombre possible de terroristes étrangers vers d'autres États de la région et en alimentant

les conflits dans d'autres pays par son approche sectaire. La Première Commission est au courant des agissements éhontés de ses consulats dans d'autres pays. Cette action est menée avec l'appui politique des États-Unis, qui encourage le pays à faire ce qu'il veut et à transgresser le droit international qui se dresse sur son chemin.

M. Nikolenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je me sens obligé d'exercer mon droit de réponse pour réagir aux remarques faites par mon collègue russe.

Au cours des quatre dernières années, la Fédération de Russie n'a eu de cesse de souligner que le conflit dans certaines régions de l'est de l'Ukraine, qui est occupé par la Fédération de Russie, est un conflit interne à l'Ukraine, voire une guerre civile. En outre, ce pays prétend que c'est l'Ukraine qui considère sa population comme des terroristes. Il affirme aussi parfois que l'Ukraine massacre son propre peuple sur son territoire.

De telles allégations inacceptables ne sont pas nouvelles pour notre délégation. Elles doivent être considérées comme faisant partie de la propagande russe visant à convaincre son propre peuple et la communauté internationale que la Fédération de Russie n'a rien à voir avec ce conflit. Ces affirmations sont totalement fausses. La Russie est partie à part entière à ce conflit. Elle maintient sa présence militaire en Ukraine et poursuit son agression contre le pays. Elle occupe les territoires ukrainiens de la République autonome de Crimée et certaines parties de l'est de l'Ukraine, et poursuit leur militarisation par des transferts illégaux massifs d'armements et de personnel militaire vers notre territoire.

En ce qui concerne les accords de Minsk mentionnés par mon collègue de la Fédération de Russie, l'Ukraine reste pleinement attachée au règlement pacifique du conflit qui sévit dans certaines régions de l'est de l'Ukraine et à l'application en toute bonne foi desdits accords de Minsk. Toutefois, une désescalade et des avancées pérennes sur tous les volets des accords de Minsk continuent d'être bloquées par la réticence de la Russie à mettre en œuvre les dispositions de ces accords en matière de sécurité, y compris un cessez-le-feu durable et général et le retrait des troupes, combattants, mercenaires et armes russes du territoire ukrainien.

L'Ukraine ne cesse d'inviter la Russie à respecter ses engagements sur le cessez-le-feu et le retrait des armes lourdes dans le cadre des dispositions élémentaires des accords de Minsk, mais la Fédération de Russie ignore

ces appels. Les forces russes hybrides de la région du Donbass continuent leurs bombardements à l'artillerie et aux mortiers. L'Ukraine appelle régulièrement l'attention de la communauté internationale sur ces nombreux faits, qui ont d'ailleurs été relevés par la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui opère dans cette région. La présence d'armes prohibées, en violation des lignes de retrait, dans des zones contrôlées par des forces hybrides russes, est signalée quasi quotidiennement par la Mission spéciale d'observation.

Rien qu'en septembre, les formations armées russes ont procédé à près de 800 bombardements, dont 80 au moyen d'armes prohibées dans le cadre des accords de Minsk. Les habitants des villes et villages situés le long de la ligne de front peuvent à tout moment devenir les victimes d'armes, de militants ou de mines russes. Des acteurs agissant pour le compte de la Russie continuent de déployer des armes lourdes dans les zones résidentielles afin de provoquer des tirs de réaction dont ils peuvent se servir dans la guerre de propagande du Kremlin contre l'Ukraine.

Nous tenons à souligner que le déni des faits par la Russie et son implication directe dans le conflit au Donbass, conjugués à l'agression en cours et au non-respect des engagements pris, demeurent le principal obstacle à l'instauration de la paix et au retour à une vie normale pour les habitants de la région du Donbass. Nous saisissons cette occasion pour exhorter à nouveau la Fédération de Russie à revenir aux principes du droit international en mettant un terme à son agression contre l'Ukraine, notamment en retirant ses troupes du territoire ukrainien et en mettant fin à l'occupation illégale de la Crimée et de certaines parties de l'est de l'Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous devons maintenant libérer les interprètes. Je demande donc à ceux qui ont l'intention de prendre la parole d'utiliser une langue qui soit comprise par tous.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends simplement la parole pour répondre aux observations faites par le représentant iranien. Je serai bref.

Ce pays est le premier parrain du terrorisme dans le monde. Il a tué et mutilé des centaines de milliers de personnes, sinon plus, dans le monde entier, en raison de sa prolifération de tous les types d'armes. Il n'a aucune crédibilité. Il n'est pas en position de faire la leçon à qui

que ce soit. Il est tout simplement inutile de s'étendre sur ce point.

Toutefois, j'ai un dernier point à soulever. À partir du 4 novembre, la Première Commission peut être assurée que nous allons faire en sorte qu'il soit beaucoup plus difficile pour ce régime à Téhéran d'exporter le terrorisme. Nous allons mettre fin au financement de ce régime. Soyons donc très clairs quant à l'État qui est le principal commanditaire du terrorisme.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : En réponse aux mensonges que nous venons encore d'entendre de la part du représentant des États-Unis concernant l'Iran, je voudrais dire quelques mots.

Je pense que le principal promoteur du terrorisme dans le monde, ce sont les États-Unis. Les États-Unis ont utilisé des armes nucléaires à Hiroshima et Nagasaki. Il s'agit d'un acte de terrorisme qui a tué plus de personnes que n'importe quelle autre bombe dans le monde. En un seul bombardement, 200 000 personnes ont été tuées. Les États-Unis sont le principal commanditaire du terrorisme parce qu'ils terrorisent la population du Moyen-Orient et du monde entier par l'intimidation, les tentatives de changement de régime et les menaces qu'ils font peser sur les autres afin de les amener à se soumettre à leur volonté et leurs souhaits illégaux. Leur attaque illégale contre l'Iraq en 2003 a fait des milliers de morts et de blessés. Ils aident également les terroristes en Syrie à renverser le Gouvernement légitime du peuple syrien, soutiennent les terroristes en Afghanistan et délocalisent l'État islamique d'Iraq et du Levant de la Syrie vers l'Afghanistan. Ce sont là des exemples de la dépendance des États-Unis au terrorisme et de l'appui qu'ils apportent aux terroristes du monde entier.

Ils soutiennent également le régime israélien, qui est l'État le plus odieux au monde à parrainer le terrorisme. Chaque jour, Israël tue des Palestiniens et a lancé des agressions contre ses voisins et les pays de la région à plus de 15 reprises en seulement 60 ans. Les États-Unis sont le principal promoteur du terrorisme, car ils soutiennent l'Arabie saoudite et lui fournissent des armes pour tuer des civils yéménites, créant ainsi la pire catastrophe humanitaire jamais vue, comme le confirment des rapports des Nations Unies. Ce sont là des exemples de l'appui des États-Unis au terrorisme dans le monde et dans notre région. Il s'agit là d'actes déstabilisateurs de la part des États-Unis, et ce que nous vivons au Moyen-Orient est le résultat de ces erreurs et du soutien des États-Unis au terrorisme.

En ce qui concerne les sanctions, la Commission a entendu nos observations. La dépendance des États-Unis aux sanctions est une vieille dépendance qui semble incurable. Les sanctions que cet État veut imposer et dont il se vante sont totalement contraires à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Les États-Unis se réjouissent de cette violation, ce qui n'est pas surprenant, dans la mesure où ils ne peuvent s'empêcher de violer le droit international et de mépriser les résolutions du Conseil de sécurité. À la Première Commission, le Représentant des États-Unis se vante que son pays viole le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité. C'est très bien. Cela montre simplement que personne ne peut faire confiance aux États-Unis.

M. Aleksaev (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. En réponse à la déclaration de mon collègue ukrainien, je ne poserai qu'une seule question rhétorique qui ne nécessite pas de réponse.

Quand une partie à un accord de paix respecte fidèlement cet accord, commet-elle parallèlement des assassinats politiques de l'autre côté de la frontière, tuant les contreparties mêmes avec lesquelles elle s'est

engagée à mettre cet accord en œuvre? La Commission conviendra que normalement tel n'est pas le cas. Malheureusement, c'est ce qui se passe en Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Secrétaire de la Commission.

M^{me} Elliott (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que nous avons pris des dispositions pour la tenue de deux séances plénières supplémentaires cette semaine, qui auront lieu demain à 10 heures dans la salle de conférence 3 et mercredi matin à 10 heures dans la salle de conférence 1. Cela permettra à la Commission d'achever son débat thématique en temps voulu pour que la phase de prise de décisions puisse commencer jeudi après-midi.

Le Président (*parle en anglais*) : La prochaine séance de la Commission aura lieu demain matin, mardi 30 octobre, à 10 heures, dans la salle de conférence 3. La Commission entendra d'abord les orateurs qui doivent encore intervenir sur le groupe de questions « Armes classiques » et passera ensuite à l'examen du groupe de questions « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale ».

La séance est levée à 18 h 10.